



Association québécoise pour une **T**axation des **T**ransactions financières pour l'**A**ide aux **C**itoyens

Bulletin no 4 - Été 2001

Importante campagne politique à l'automne

ATTAC-Québec se mobilise !

ATTAC-Québec planifie la mise en œuvre d'une campagne politique qui s'étendra d'octobre 2001 jusqu'au 1^{er} mai 2002. Cette campagne vise à amener le gouvernement canadien à défendre de manière vigoureuse la mise en place d'une taxe sur les transactions financières (taxe Tobin) et à mettre en place les conditions pour l'élimination des paradis fiscaux dans les Amériques et ailleurs dans le monde. ATTAC-Québec cherchera donc, avec de diverses et multiples activités d'éducation, à sensibiliser la population aux méfaits de la trop grande liberté de circulation des capitaux, dont les principaux sont l'instabilité des marchés financiers, l'évasion fiscale et l'iniquité de la fiscalité des États, aux prises avec un continuel chantage des investisseurs. L'ONU organise en mars 2002 un importante conférence sur le financement du développement.

Bien que le coup d'envoi officiel de la campagne de la campagne sera donné le **samedi 20 octobre** au moment de la tenue du **second Congrès**, nos activités sur le terrain s'amorceront dès le début du mois à l'occasion de la **Conférence internationale sur la taxation des transactions financières** qui se déroulera à Vancouver. Nous nous mobiliserons également dans la semaine du 15 octobre à l'occasion de la tenue à Montréal de la **deuxième Conférence internationale sur le blanchiment d'argent** organisée par la GRC.

Nos revendications

Taxe sur les transactions financières - Nous exigeons que le gouvernement canadien agisse conformément à la motion que le Parlement canadien adoptait en mars 1999, motion qui enjoignait le gouvernement à faire des représentations sur la scène internationale pour

la mise en place d'une taxe sur les transactions financières. Plus concrètement, nous demandons que la délégation canadienne à l'ONU défende le principe et la faisabilité d'une telle taxe à l'occasion de la **Conférence de l'ONU sur le Financement du développement qui se tiendra 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique)**. Nous demandons également à l'État canadien de faire des représentations au sein de l'Organisation des États Américains (OEA) pour la mise en place d'une zone Tobin dans les Amériques dans le but de créer un rapport de force international en faveur de la réduction de la spéculation sur les marchés financiers.

Paradis fiscaux - À l'occasion du Sommet des Amériques, les chefs d'État n'ont cessé de répéter que le développement des échanges commerciaux contribuerait au développement de la démocratie et qu'un état de droit était une condition préalable à l'inclusion d'un État dans la Zone de libre-échange des Amériques. Récemment, le président Bush annonçait que les États-Unis se dissociaient des efforts du **GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux)** mis en place par l'OCDE parce que cela pourrait nuire aux exportations américaines. (Voir plus loin dans ce Bulletin, le texte « Après l'air pollué, l'argent pollué »). L'argumentation défendue par le président Bush est la suivante : les États-Unis permettent aux entreprises américaines de bénéficier d'exemptions fiscales qui sont l'équivalent de la levée des taxes sur les produits destinés à l'exportation pratiquée par les pays européens. Éliminer les paradis fiscaux équivaldrait à nuire aux entreprises américaines voulant exporter leurs produits et services.

Nous demandons que le gouvernement canadien prenne les actions suivantes :

1. Publication d'une déclaration à l'effet que le Canada entend continuer à appuyer les efforts du GAFI qui vise à mettre fin au secret bancaire et aux sociétés anonymes de complaisance qui caractérisent les activités des paradis fiscaux. Cette déclaration devra se démarquer clairement des positions américaines à ce chapitre.
2. Que le Canada refuse tout accord de libre-échange avec un pays qui se trouverait sur la liste des pays ou territoires non-coopératifs dressée par le GAFI¹ ou qui serait enjoint de modifier leurs pratiques financières². Cela revêt une importance particulière au moment où le Canada défend avec vigueur la Zone de libre-échange des Amériques.
3. Que le Canada fasse des représentations sur la scène internationale en vue de stimuler un débat sur la concurrence fiscale nuisible entre états.
4. Que le Canada demande aux instances financières et internationales compétentes de lister les transactions suspectes de montants importants impliquant des particuliers ou bien des entités légales qui ont des comptes dans des institutions financières établies dans des juridictions peu réglementées,
5. Que le Canada fasse des représentations auprès des instances financières et internationales compétentes pour interdire les transactions financières avec les pays ou territoires dont les procédures sont inacceptables.

¹ Cette liste, mise à jour le 22 juin 2001, comprend : Iles Cook ; Dominique ; Égypte ; Guatemala ; Hongrie ; Indonésie ; Israël ; Liban ; Iles Marshall ; Myanmar ; Nauru ; Nigeria ; Niue ; Philippines ; Russie ; St. Kitts et Nevis ; enfin, St. Vincent et les Grenadines. Soulignons que le GAFI identifie d'autres territoires et pays dont les pratiques financières demanderaient des ressernements importants. Toutefois, bien que certains d'entre eux, ne sont pas considérés comme non-coopératifs, il s'agit bel et bien de paradis fiscaux. Notons que le Canada a négocié une entente de libre-échange avec Israël. Lire le rapport à : http://www.oecd.org/fatf/index_fr.htm

² Cela serait, par exemple le cas de Monaco et de la Suisse qui ont fait l'objet d'accablants rapports par une mission d'enquête de l'Assemblée nationale française. Voir : <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/blanchiment.asp>

6. Que le Canada cesse de protéger les paradis fiscaux, les territoires et pays aux pratiques douteuses - tel Antigua – et enjoigne les institutions financières canadiennes de cesser toute transaction avec les institutions financières dans les pays et territoires déclarés non-coopératifs par le GAFI ou dont les pratiques financières sont insuffisamment réglementées.

Nos moyens d'action

ATTAC-Québec à l'heure des Amériques

Tant sur la question de la taxation des transactions financières que sur celle de la lutte contre les paradis fiscaux, ATTAC entend mener la lutte de front avec le mouvement ATTAC qui se développe en Amérique latine et avec toutes les autres organisations appuyant ces revendications, dont en premier lieu celles faisant partie de l'Alliance sociale continentale. Pour ce faire, nous nous appuyons autant sur les acquis de la lutte contre la ZLÉA que sur ceux du mouvement international en faveur de la taxe Tobin. À ce chapitre, nous ferons largement connaître la déclaration mondiale des parlementaires et tenterons d'y rallier le maximum de parlementaires canadiens et québécois. Notons que plus d'une quarantaine de députés fédéraux ont déjà endossé la déclaration.

Nous entendons également nouer des liens plus étroits avec la coalition *Halifax Initiative*³ responsable de la conférence internationale sur la taxe Tobin qui se tient à Vancouver en octobre prochain.

Plus concrètement, nous préparerons une *trousse Tobin* comportant les éléments suivants :

- ? lettre type aux députés fédéraux
- ? lettre type aux députés de l'Assemblée nationale du Québec
- ? lettre type aux journaux

³ Cette coalition est composée des organisations suivantes : Canadian Conference of Catholic Bishops, Social Affairs Office , Canadian Council for International Cooperation, Canadian Labour Congress, CUSO , Ecumenical Coalition for Economic Justice , Inter-Church Coalition on Africa , Inter-Church Committee for Human Rights in Latin America, International Centre for Human Rights and Democratic Development, North-South Institute, Oxfam Canada, RESULTS Canada, Social Justice Committee of Montreal, World Interaction Mondiale

- ? texte de vulgarisation sur la taxe Tobin
- ? lettre de demande de soutien à nos revendications
- ? lettre d'invitation à la mise en place d'une coalition pour la durée de la campagne

Nous sommes également à développer un **diaporama** sur les marchés financiers et la taxation des transactions financières qui servira d'outil de formation non seulement dans le cadre de la campagne mais pour l'ensemble de travail d'organisation et de recrutement.

Pour mener à bien cette campagne, nous aurons besoin des énergies, de la compétence et de l'enthousiasme du plus grand nombre. Que vous n'ayez que quelques minutes ou quelques heures à consacrer au travail, peu importe, toutes les contributions sont précieuses. Nous comptons également sur votre appui financier. Devenez membre d'ATTAC. Si vous l'êtes déjà, convainquez vos proches et amis de le devenir !

Plus de détails en septembre.

Dates à retenir	
4 – 6 octobre 2001	Conférence internationale sur Taxe Tobin (Vancouver)
15 octobre 2001	Conférence internationale sur le blanchiment d'argent (Montréal)
20 octobre	2 ^e Congrès d'ATTAC-Québec
Février 2002	2 ^e Forum Social Mondial de Porto Alegre
18 – 22 mars 2002	Conférence de l'ONU sur le financement du développement (Mexique)
1^{er} mai 2002	Contre la spéculation financière et l'évasion fiscale

20 octobre 2001

ATTAC tient son 2^e Congrès

Les travaux préparatoires à l'organisation du second Congrès d'ATTAC progressent bien. Le Conseil d'administration sera en effet en mesure de vous communiquer tous les documents dès la première semaine du mois d'octobre. De plus amples détails vous seront communiqués dès la rentrée en septembre.



Vous pouvez néanmoins vous inscrire dès maintenant en communiquant avec nous :

5744, ave. l'Esplanade
 Montréal (QC) H2T 3A1
 Tél. : 514-279-7364
 Télécop. : 514-352-0046
quebec@attac.org

Le Sommet des Amériques : un bilan

par Robert Jasmin, président de ATTAC-Québec

Pour être valable et complet, tout bilan du Sommet des Amériques doit prendre en considération tant la semaine du Sommet elle-même que les 500 jours qui l'ont précédée.

Il va sans dire que la région de Québec aura, par la force des choses, été celle où la conscientisation et la mobilisation se sont développées plus tôt et de façon plus généralisée. Dès décembre 1999, la coalition OQP-2001 dont ATTAC est un membre fondateur, s'est constituée autour de la lutte contre la mondialisation néolibérale et plus particulièrement mais non exclusivement dans le cadre d'une éventuelle ZLÉA.

S'en est suivi une formidable opération de formation et d'information qui a touché des milliers de citoyens. Tant l'organisation que le contenu de ces cours-conférences méritent d'être attentivement adaptés à

notre association dans l'année qui vient. Il suffira d'ajouter à cette matière, les éléments particuliers des luttes que mènera ATTAC.

Au niveau national, notre présence à la Table de Convergence nous a permis de tisser des liens très étroits avec d'autres organismes et syndicats. Il importera d'examiner comment ces liens pourront se maintenir et s'approfondir en vue de la poursuite de la lutte.

Les fruits de cette mobilisation, tant au niveau régional que national, ont été récoltés lors du Sommet lui-même : près de 60 000 personnes de tous âges et de tous milieux sont descendues dans la rue pour dire un NON à la ZLÉA et affirmer qu'un autre monde est possible. Pour un événement à caractère international, c'était du jamais vu au Québec.



Que dire aussi du résultat du Sommet des peuples que les organisateurs avaient heureusement décidé de placer avant le Sommet des chefs d'État. Le sérieux des débats et le non retentissant à la ZLÉA ont tétanisé certains ministres et des représentants des grands médias néolibéraux. La hargne de ces derniers traduit bien leur désarroi, eux qui avaient tout mis en œuvre pour obtenir au moins une adhésion de principe de la part de la société civile au libre-échange. Par leur refus très net, les délégués du Sommet des

peuples auront empêché les chefs d'État de palabrer sur l'éventualité de leur consentir des clauses sociales bidon et de les opposer aux forces militantes qui avaient dit non à la ZLÉA, forces dont nous faisons partie.

L'ampleur de la répression et l'amplification du caractère reclus des négociations par l'édification du mur de la honte n'ont fait que confirmer le désarroi du pouvoir néolibéral devant la montée des forces qui le contestent. Les événements des 20 et 21

avril, l'utilisation massive et outrancière des gaz ainsi que le recours aux balles de plastique de la part des policiers contre les militants et même les simples passants ou curieux ont contribué à rendre plus visible et évidente la volonté des ploutocrates de maintenir le cap vers une plus grande libéralisation des marchés.

Malgré la répression, il m'apparaît important de ne pas dilapider le capital de sympathie que nous avons réussi à gagner dans la population et de ne pas renoncer dans l'avenir au principe de non-violence que nous avons toujours défendu. Rappelons les mots de Susan George, vice-présidente de ATTAC France : « Partout où nous apparaissions, il nous faut à mon avis nous déclarer sans équivoque mouvement non-violent. Oui, je sais que c'est souvent la police qui commence (...). Mais je prétends que le 'capitalisme' n'est que trop heureux de nous voir faire des erreurs stratégiques grossières qui sont invariablement grossies à la télévision et qui attirent de la sympathie pour nos adversaires en nous isolant, nous, de personnes qui pourraient être nos alliés ».

Le Sommet est chose du passé mais ses retombées positives se manifestent encore. Plusieurs invitations, en particulier de la part de syndicats, ont été faites aux membres de ATTAC-Québec pour prendre la parole devant des congrès régionaux afin d'explorer les moyens de continuer la lutte



contre le néolibéralisme. Il m'apparaît évident que le Sommet de Québec s'avère une victoire pour les forces progressistes dans la mesure où nous avons réussi à le détourner de sa mission première qui en était une de propagande au service des adeptes de la marchandisation du monde.

La ZLÉA n'est pas encore mise en œuvre et d'autres rendez-vous internationaux donneront l'occasion aux citoyens de se rappeler aux bon souvenir des dirigeants néolibéraux. Il nous faudra y être. Mais sans pour autant , négliger nos actions propres : l'accroissement et la consolidation de notre membership, la formation de formateurs, notre présence aux différents lieux de débats et de construction de cet autre monde possible. Je pense aux rendez-vous de Vancouver (Taxe Tobin), de Porto Alegre (Forum Social Mondial de 2002), de Mexico, etc...

Soulignons enfin que le Sommet des Amériques aura encore une fois démontré la nécessité pour les groupes populaires comme ATTAC d'occuper une place importante et autonome sur l'échiquier politique, tout en maintenant des liens étroits avec ceux et celles qui ont choisi d'autres terrains de lutte. Toutes les petites victoires sont importantes et elles s'obtiennent dans des lieux d'intervention très divers, aussi divers que le sont les lieux d'intervention et de dommages du marché.

« Les fruits de cette mobilisation, tant au niveau régional que national, ont été récoltés lors du Sommet lui-même : près de 60 000 personnes de tous âges et de tous milieux sont descendues dans la rue pour dire un NON à la ZLÉA et affirmer qu'un autre monde est possible. Pour un événement à caractère international, c'était du jamais vu au Québec. »

Vue d'une partie du contingent de ATTAC à la manifestation du 21 avril 2001.

Après l'air pollué, l'argent pollué

Par **Lucy KOMISAR**

article publié dans la livraison du 18 juin 2001 du journal américain *The Nation*

En février 2001, après la réunion des pays les plus industrialisés, plus connus sous le nom du G7, lorsque Paul O'Neill, secrétaire d'État au Trésor (ministre des finances américain), a déclaré qu'une initiative européenne visant à enrayer le blanchissage de l'argent « ne consiste pas à dicter aux pays quel est le niveau convenable de la taxation », il était clair que c'en était fait. Pendant 18 mois environ, les États-Unis avaient indiqué qu'ils pensaient sérieusement se joindre aux Européens dans leurs modestes efforts pour s'occuper de l'argent illicite blanchi de part le monde. À présent, l'administration Bush est en train de dire qu'elle arrête le renforcement de l'engagement des États-Unis dans la réforme du système bancaire offshore. Au lieu d'être « ferme contre le crime » les Républicains se tiendraient côte à côte avec les hommes de l'ombre de Nauru, d'Aruba, du Liechtenstein et d'ailleurs qui proposent leurs services financiers aux malfrats.

La conséquence immédiate fut une initiative de la part de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) visant à arrêter l'évasion fiscale vers les paradis fiscaux. En juillet dernier, l'OCDE a donné le nom de 35 juridictions qui offraient aux étrangers le secret bancaire, peu ou pas de taxes et une protection contre les enquêtes menées par les autorités judiciaires et fiscales de leur pays. L'OCDE avait dit qu'il prendrait « des mesures défensives » contre les pays qui n'auraient pas changé ces politiques et commença à négocier avec des cibles telles que les Iles Caïman.



En avril dernier, O'Neill a repoussé la pression venant de France, du Japon et d'Italie pour réitérer le soutien des États-Unis à cette initiative. Puis au mois de mai, sans consultation ni négociation préalable avec les participants au sommet de Kyoto, il annonça dans les pages d'opinion d'un grand quotidien que les

demandes de l'OCDE étaient « trop étendues » et retira le soutien des États-Unis. Le ministre des Finances, Laurent Fabius, exprima publiquement sa préoccupation en disant que « jusqu'à maintenant, les États-Unis et la France étaient au premier rang dans ce combat ». Le Monde titra son éditorial « Après l'air pollué, l'argent pollué ».

Les actions de l'administration Bush représentent la continuité des politiques - interrompues seulement par le bref passage de Clinton - de la période Reagan et qui, par le passé, ont été défendues parce que fondées sur l'opposition à l'entrave de la libre circulation des capitaux ou à la baisse de la dépendance au dollar des autres pays. « Le Trésor cherchait à libérer les économies, pas à les réglementer » dit Jonathan Winer un ancien officiel de la politique du Département d'État de Clinton contre le crime de haut vol.

D'autres ont une vision plus noire des motivations des États-Unis. Jack Blum, un avocat de Washington qui a co-écrit un rapport en 1998 pour les Nations Unies sur le phénomène offshore, dit que les politiques américaines ont été influencées par le fait que « l'argent sale du reste du monde a alimenté une des plus importantes expansions sur le marché boursier » et le fait que les grandes entreprises de courtage « trouvent profitable de mener des opérations bancaires privées pour les riches du monde entier qui ne veulent pas payer de taxes ». Il estime **qu'au moins 70 milliards de dollars d'impôts par an s'enfuient vers des comptes offshore**. C'est juste un peu plus que les 65 milliards de dollars du budget fédéral alloué à l'éducation, la formation, l'emploi et les services sociaux. Par ailleurs, **Oxfam International a calculé que 50 milliards de dollars ont été pompés aux pays en développement au profit des paradis fiscaux, presque la taille du budget annuel de l'aide internationale qui est de 57 milliards de dollars**.

L'ancien économiste en chef de la Banque Mondiale, Joseph Stiglitz dit « Vous demandez pourquoi, si vous pensez qu'un système bancaire réglementé a un rôle important à jouer, vous permettez à un système bancaire déréglementé de continuer ? Je vous réponds que c'est dans l'intérêt de quelques nantis que ceci perdure. Ce n'est pas un accident, cela aurait pu être interrompu à tout moment. »

Le système offshore a débuté avec les Suisses, qui dans les années 30, ont ouvert des comptes en banque numérotés soi-disant pour cacher l'argent des victimes des Nazis. Les gens qui craignaient la

confiscation de leur biens pouvaient déposer sur des comptes identifiés par un numéro et pas un nom, ainsi, les Allemands ne pouvaient ni tracer ni saisir les fonds. L'argent ne pouvait être réclamé que par quelqu'un qui connaissait le numéro. Dès le départ, les utilisations honorables en cachaient de moins nobles. L'élite française plaça son argent en Suisse pour échapper aux impôts et dans les années 50, le *mobster*, Meyer Lansky, qui s'inquiéta après que des escrocs furent pincés pour avoir pratiqué l'évasion fiscale, acheta une banque suisse. Ses opérateurs déposeraient des liquidités dans des banques de Miami comme étant des gains des casinos de La Havane, puis les transféreraient en Suisse, à l'écart des enquêtes et des saisies américaines. De plus en plus, les gens riches du monde entier allèrent offshore pour échapper aux impôts.

Les grandes banques ont découvert qu'elles pouvaient réaliser des profits en aidant ces gens et elles ont institué des départements de services bancaires privés avec des bureaux dans des pays comme les Iles Caïman et la Suisse qui privilégient le secret. Les bénéfices des services bancaires privés représentent généralement le double de la plupart de ceux des autres départements, mais les clients ont l'impression d'avoir fait une affaire. Quelques-uns ouvrent des comptes offshore grâce à des courtiers étrangers qui prennent en charge les capitaux sans impôt sur le revenu ni sur les intérêts du capital. Pour avoir accès aux liquidités, les clients ont des cartes de crédit émises par les banques et les entreprises de courtage, ainsi les enregistrements de comptes et les charges ne sont pas comptabilisés dans leur pays de résidence.

Les sociétés utilisent les services bancaires offshore pour déplacer leurs bénéfices vers des pays qui les taxeront moins ou pas du tout. En utilisant « les prix de transfert », une entreprise américaine qui veut acheter des gadgets informatiques à Hong Kong achète au travers d'une entreprise d'import export de Grand Caïman. L'entreprise d'import export, qui est en secret la propriété de l'entreprise américaine, achète les articles à Hong Kong, puis les revend à l'entreprise américaine mère à un faux prix plus élevé, ainsi les bénéfices imposables aux États-Unis sont réduits. Entre 1989 et 1995, **un peu moins du tiers des grandes sociétés en activité aux États-Unis ayant un passif d'au moins 250 millions de dollars ou bien réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 50 millions de dollars ne payait pas d'impôt sur les sociétés aux États-Unis.**

Les criminels de tout genre dépendent des paradis fiscaux. En mai 1994, les Nations Unies lancèrent un embargo sur les armes pour le Rwanda, mais les trafiquants d'armes basés en Grande Bretagne, en France et en Afrique de Sud utilisèrent les centres financiers offshore pour mener à bien leurs transactions. En 1999, les services secrets allemands rapportèrent qu'une organisation au Liechtenstein

utilisant des fondations, des entreprises et des comptes en banque secrets servaient aux cartels internationaux de la drogue et en particulier aux mafias d'Italie, de Colombie et de Russie.

Aujourd'hui, il y environ **60 zones de paradis fiscaux. Représentant 1.2% de la population mondiale, ils détiennent 26% des capitaux du monde.** Selon le rapport *World's Wealth* des cabinets Meryll Lynch et Gemini Consulting, **un tiers de la richesse des particuliers qui disposent de la valeur nette la plus élevée, soit 6 mille milliards de dollars, serait détenu offshore.** On estime aussi que les paradis fiscaux détiennent 31% des bénéfices des sociétés multinationales américaines.

Étant donné que les services bancaires offshore ont pris de l'importance, par la même on a pris conscience qu'ils vont à l'encontre de l'intérêt public. En 1970, le Congrès américain avait voté pour demander aux contribuables un rapport annuel sur leurs comptes à l'étranger. En 1985, **un rapport du sous-comité des enquêtes sénatoriales disait que les paradis fiscaux contrecarraient la perception de « montants énormes » d'impôts, en supposant qu'il y avait 600 milliards de dollars de revenus non déclarés.**



En 1989, les pays du G7 créèrent le Groupe d'Action Financière Internationale – le GAFI -, principalement pour s'occuper du blanchiment de l'argent de la drogue. Cependant, Stiglitz, qui était chef des conseillers économiques du Président Clinton, avant de rejoindre la Banque Mondiale, disait que la question des paradis fiscaux « n'était pas trop à l'ordre du jour » aux États-Unis jusqu'à l'effondrement des économies asiatiques en 1997 et aux problèmes qui en découlèrent.

Une des causes de la crise financière japonaise fut l'effondrement de la Daiwa Bank et de Yamachi Securities, qui utilisaient les comptes offshore pour masquer leurs pertes. Puis vint le crack bancaire en Russie en août 1998, causé par des entrepreneurs véreux qui prêtaient des montants énormes à des compagnies offshore, qu'ils possédaient en secret, et un mois plus tard *LongTerm Capital* était en faillite, les transactions étaient expédiées vers les Iles Caïmans, où elles étaient invisibles pour les États-Unis et les autres pays régulateurs.

Stiglitz rappelle que « tout le monde dit que l'on a besoin de plus de transparence. Mais elle doit être généralisée. Si vous la généralisez, il faudra inclure les paradis fiscaux et les capitaux cachés. À partir de

ce moment, les États-Unis et la Grande-Bretagne commencèrent à parler des avantages d'une divulgation partielle – si toutes les informations étaient rendues publiques, vous seriez incités à ne pas les recueillir. Cet argument n'avait jamais été utilisé auparavant, uniquement lorsqu'il s'est agi des paradis fiscaux et des capitaux cachés américains. » Stiglitz dit que le Secrétaire adjoint au Trésor d'alors, Lawrence Summers, était de ceux qui formulèrent le problème mais que «derrière ceci, il y avait les capitaux cachés et les paradis fiscaux dont les avantages reposaient sur le secret. Il pensait à ces intérêts-là. » Il ajouta, « si vous disiez que les États-Unis, la Grande-Bretagne et les principales banques des pays du G-7 ne feraient pas affaire avec les banques offshore qui ne se soumettraient pas aux règlements des banques du G-7, alors ces banques ne pourraient pas exister. Elles existent parce qu'elles peuvent effectuer des transactions avec des banques normales ».



Lorsque le G-7 se réunit en Avril 1999, les Européens étaient aussi en train de se poser des questions car le système offshore menaçait le bien-être de leurs pays puisqu'ils facilitent l'évasion fiscale. Le ministre français des Finances d'alors, Dominique Strauss-Kahn, fit la proposition suivante : les centres offshore, qui avaient échoué à régler correctement les comptes et à coopérer en renforçant leur lois, seraient coupés des pouvoirs financiers mondiaux. Il proposa que le G-7 requière des institutions financières afin d'identifier leurs clients :

- ? de lister les transactions suspectes de montants importants impliquant des particuliers ou bien des entités légales qui ont des comptes dans des institutions financières établies dans des juridiction peu réglementées,
- ? et, en dernier ressort, de bannir les transactions financières avec les pays ou bien les territoires dont les procédures sont inacceptables.

Ce n'était pas une question à l'ordre du jour pour le Secrétaire d'État au Trésor (administration Clinton) Robert Rubin (maintenant co-président de Citigroup). Lorsque je vis Strauss Kahn après la réunion d'avril 1999, il me dit que Rubin et les autres responsables du G-7 avaient refusé ses propositions. Il reçut aussi une réponse négative de responsables bancaires de Washington. Il dit, « ils ne voulaient rien entendre à ce propos. Ils utilisent tous des centres offshore ».

Rubin nia ces charges quand je le questionnai lors d'un discours qu'il prononça à New York, mais il déclina toute les requêtes faites pour qu'il clarifie ce qu'il avait dit.

Après le départ de Rubin du Trésor, les États-Unis commencèrent à montrer plus d'intérêt pour le sujet. Summers fit analyser par un adjoint la connexion entre les paradis fiscaux et la crise financière, l'administration américaine travailla avec le républicain Jim Leach, président du Comité Bancaire Intérieur, pour préparer une loi interdisant tous les transferts bancaires anonymes de l'étranger vers les banques américaines. (Ce projet de loi et tous ceux qui y ressemblaient furent bloqués au Sénat par le leader de la majorité Dick Armey et le président du Comité Bancaire au Sénat, Phil Gramm, tous deux du Texas, après que l'association des Banquiers du Texas aient dit que cela porterait préjudice aux affaires avec les banques mexicaines. Un officier du gouvernement de Clinton commenta, « Si les banquiers texans connaissent leurs clients, ils savent avec qui ils font des affaires, et s'ils font des affaires avec les banques mexicaines, alors ils savent qu'il y a de l'argent sale. » Le changement pour un Sénat démocrate signifie que, Carl Levin, maintenant dirigeant le mouvement pour la réforme des paradis fiscaux, recevra vraisemblablement des nouvelles de son projet de loi sur les transferts bancaires.

En juin 2000, le GAFI, mis en place en 1989 pour lutter contre le blanchiment de l'argent de la drogue, publia une liste noire de 15 pays qui maintenaient le secret bancaire même face aux enquêtes criminelles : Les Bahamas, les Iles Caïman, les Iles Cook, la Dominique, Israël, le Liban, le Liechtenstein, les Iles Marshall, Nauru, Niue, Panama, les Philippines, la Russie, St-Kitts et Nevis, St-Vincent et les Grenadines. On a demandé aux banques d'exercer une « vigilance accrue » lorsqu'elles travaillent avec ces pays. La liste, bien qu'un pas en avant, était très politique. La Grande-Bretagne refusa que ses dépendances offshore notoires - Guernesey, Jersey, l'île de Man, les Iles Vierges Britanniques et Gibraltar - y soient incluses. Monaco, le protectorat français échappa aussi à la liste.

Jean François Thony, qui était jusqu'à l'année dernière un responsable du Programme contre le blanchiment de l'argent des Nations Unies et maintenant un juge français, avait affirmé que «la Grande-Bretagne dit à la France, « si vous voulez inclure les Iles Anglo-Normandes dans la liste, nous demanderons à ce que Monaco y figure aussi ». Maintenant le gouvernement français est très strict avec Monaco, mais la France doit faire quelque chose avec le fait que la situation a duré depuis tant de temps. **Antigua fut exclue à la demande du Canada, qui la représente au directoire du FMI.** Thony ajouta, « il y a beaucoup d'hypocrisie, montrer du doigt ces pays qui sont supposés ne pas respecter les règles internationales lorsque les banques qui les

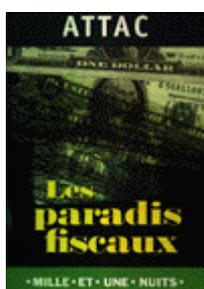
font fonctionner réellement sont les banques principales de nos pays. C'est le cœur du problème.»

Suite à la publication de la liste du GAFI, une foule de pays annonça qu'ils adopteraient des lois ou des règlements pour combattre le blanchiment de l'argent. Winer, de l'administration de Clinton, dit que cela prendrait plusieurs années pour juger de l'authenticité de ces lois.

Dans le sillage des commentaires récents de O'Neill, certains paradis fiscaux se retirèrent des négociations avec l'OCDE, persuadés que les Américains

tiendraient leurs paradis fiscaux en sécurité pour ceux qui pratiquent l'évasion fiscale et autres escrocs. Cependant, même les groupes qui se sentent concernés par le trafic de drogue, les maladies de la mondialisation et des disparités des richesses, font peu de pression pour une réforme. Bien qu'on s'attende à ce que les Européens continuent leurs modestes efforts, peu de choses changeront sauf si les États-Unis décident de participer. En attendant, les banques internationales continueront à faciliter la tâche aux dictateurs de piller leur pays et aux riches de pratiquer l'évasion fiscale, pendant que les citoyens ordinaires assument toujours plus le coût du gouvernement.

Publié en français en collaboration avec l'auteur, Lucy Komisar. Traduction : ATTAC, Fabienne Certain, traductrice bénévole.



Pour comprendre le phénomène des paradis fiscaux et pourquoi les marchés financiers et les gouvernements ne veulent pas les attaquer de front.

Par le Comité scientifique de ATTAC.

Disponible auprès de ATTAC-Québec

5,00 \$

Le mouvement ATTAC international : un état des lieux

Depuis 1998, année de la création d'ATTAC en France, l'association, nationalement dans les différents pays où elle s'est créée (une vingtaine), internationalement aussi, est devenue l'une des références en matière de propositions d'alternatives, en particulier grâce à la promotion de la taxe Tobin, plus connue dans le monde anglo-saxon sous le nom de taxe sur les transactions de change *Currency Transaction Tax* ou CTT). L'existence de l'association dans différents pays, son dynamisme, ainsi que les travaux des chercheurs, experts et universitaires qui forment les différents conseils scientifiques, en France évidemment, mais aussi en Argentine et ailleurs, ont largement concouru à faire de cette proposition un sujet de société, un thème de débat politique, un axe de recherche, tant dans le domaine des régulations possibles des marchés financiers que des modes alternatifs de financement du développement. Cependant ATTAC n'était pas la première organisation à promouvoir cette taxe, en même temps qu'elle ne l'a pas inventée.

Au niveau politique, on retrouve la taxe Tobin parmi les propositions avancées par certains chefs d'État lors des sommets du G7 à Halifax

(1995) et à Lyon (1996). Ces propositions, qui visaient à répondre à la panique des gouvernements face à l'instabilité des marchés et à la crise du peso mexicain en particulier, n'ont été ni discutées ni rendues accessibles au public. Au niveau scientifique, depuis la conférence de James Tobin à Princeton en 1972, au cours de laquelle, pour la première fois, il a exposé l'idée de cette taxe, quelques économistes se sont penchés sur la question pour l'approfondir ou en proposer des variantes. Là aussi, la taxe n'a pas passé la barrière des publications scientifiques et celle des centres de recherche universitaire.

C'est cependant aux alentours du sommet du G7 d'Halifax que l'on commence à retrouver cette proposition comme un élément dans certaines plates-formes de partis politiques et, une parmi d'autres, dans certaines des propositions d'organisations non gouvernementales. Elle concourt aussi à la création de réseaux d'organisations comme Halifax Initiative au Canada ou comme thème de travail dans certains centres de recherche progressistes. Dans ce paysage international assez diffus, dans lequel la taxe Tobin apparaît de loin en loin, la création d'ATTAC a marqué un tournant.

L'expertise

En matière de taxation des transactions financières l'expertise économique n'a pas quitté l'université ou les centres de recherche. Elle s'est cependant largement diffusée au travers de différents rapports d'organisations non gouvernementales qui ont permis à la fois un développement de son contenu et une amélioration de sa diffusion. Parmi les organisations il nous faudrait citer des ONG de développement : CIDSE (Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité), Oxfam ou War on Want, mais aussi des coalitions d'ONG diverses comme Halifax Initiative ou des centres de recherche comme CEPR (Center for Economic and Policy Research), qui ont toutes directement contribué ces dernières années à la mise au point de documents autour de ce problème.

D'autres organisations ont aussi développé une expertise propre concernant la taxe Tobin. On pourrait citer, par exemple, le syndicat américain AFL-CIO qui a déjà publié quelques études, mais aussi les partis politiques qui, de l'Australie à la Scandinavie, ont pu, à un moment ou à un autre, promouvoir ou étudier l'idée de taxe Tobin. Ce qui les caractérise en revanche est que la nature de leurs travaux vise plus particulièrement une promotion "interne" de la taxe Tobin plutôt qu'une véritable campagne publique.

Par ailleurs les chercheurs et universitaires eux-mêmes s'organisent. Ainsi de l' " Appel des économistes pour sortir de la pensée unique " qui a publié des ouvrages collectifs, à l'organisation de pétitions spécialisées, réservées uniquement aux économistes demandant la mise en place de la taxe Tobin et déclarant leur appui aux différents mouvements citoyens qui se sont créés pour la promouvoir, il y a une certaine évolution. Celle-ci pourrait être mise en valeur par la position de James Tobin lui-même. Très dubitatif sur l'engagement militant, très surpris de la popularité de sa proposition dans certain pays comme la France, il n'avait pas voulu être associé de trop près à la popularisation de son idée. Pourtant, il y a quelques mois, le voici qui signe avec 300 autres économistes d'une quarantaine de pays différents la pétition proposée conjointement par ATTAC et CEPR sur la taxation des transactions financières et sur l'appui aux mouvements citoyens.

Il existe donc une convergence en ce moment entre des personnes qui s'impliquent et militent en faveur de la taxe Tobin et des experts, chercheurs et universitaires qui mettent leurs travaux aux services de ses militants, et s'investissent eux-mêmes plus avant. ATTAC en étant à la fois un mouvement citoyen et militant, mais aussi un mouvement d'éducation populaire doté d'un Conseil scientifique de réputation

nationale et internationale pour certains de ces membres, a réussi à faire la démonstration (et pas uniquement en France) du lien entre l'expertise et l'engagement politique.



Le politique

Les choses, là, deviennent plus complexes. D'abord parce que plusieurs niveaux se superposent : local, national et international, chacun avec son caractère propre et les relations que ces niveaux entretiennent les uns avec les autres, et qui sont tout sauf simples. Ensuite parce que si certaines décisions politiques positives sont prises, elles ne sont pas forcément mises en œuvre. Ainsi en mars 1999 le Parlement canadien vote à la majorité (le parti au pouvoir et le premier ministre lui-même votent en faveur) une motion n°239 demandant à ce que le gouvernement canadien fasse la promotion de la taxe Tobin dans les instances internationales dont il fait partie. Inutile de préciser que, depuis lors, la promotion a été discrète.

Les contradictions du politique, à quelque niveau que ce soit, sont l'expression de nouvelles tensions créées avant tout par la naissance d'une pression coordonnée en faveur de la taxe Tobin qui viennent changer le statu quo ante en faveur des marchés financiers. Ainsi, les actions menées sont le résultat à la fois de pressions exercées par le monde militant dans son ensemble, à la fois de l'existence d'une minorité d'élus qui agissent au niveau de leurs conseils municipaux ou au niveau des parlements régionaux ou nationaux, ou au niveau des instances internationales et du Parlement européen. Cette minorité s'organise et commence à constituer un front commun. Depuis la première rencontre interparlementaire qui se déroulait à Strasbourg en juin 2000 jusqu'à Porto Alegre en janvier 2001 nous assistons à la naissance d'une coordination internationale d'élus autour de la taxe Tobin, marquée par une déclaration commune d'engagements.

Ainsi, durant l'année passée, de motions en amendements, de projets de loi en demandes d'études de faisabilité nous pouvons quasiment

faire le tour de la planète et nous arrêter dans une bonne vingtaine de pays. Impossible, donc, de tout recenser. Les votes contraires à la taxe Tobin l'emportent évidemment. Mais une première étape a été franchie avec succès : la taxe Tobin fait partie du débat parlementaire et politique. Cet acquis est précieux car n'oublions pas que nous étions partis de rien ou presque. Aujourd'hui, en un an, nous avons vu des initiatives en Espagne, aux États-Unis, en Grande Bretagne, en Belgique, en Italie, en Suisse, en Uruguay, au Chili etc.

Au niveau local, ce sont des municipalités qui peuvent voter une déclaration en faveur de la taxe Tobin. Cette déclaration est avant tout symbolique, elle est soit incluse dans un ensemble d'autres propositions de commerce équitable et de développement, comme aux États-Unis après la ville d'Arcata (Californie), soit dans une démarche de réflexion sur l'environnement global face au local puis d'action locale à dimension globale comme pour les 60 municipalités adhérentes d'ATTAC, soit prise comme telle par exemple pour Genève ou Gênes.

Au niveau national les débats politiques continueront et aboutiront peut-être, dans certains cas, à des victoires, en tous les cas à des avancées. Ainsi depuis deux ans maintenant, chaque année, à l'Assemblée nationale et au Sénat, des amendements à la loi de finances en faveur de la taxe Tobin sont déposés. Cette pression exercée par l'action même du politique a permis par exemples que le Conseil économique et social en France se déclare en faveur de la taxe Tobin ou que le gouvernement belge soit obligé de faire un pas en avant avec la mise sur son agenda de la taxe Tobin durant la présidence européenne qu'il exercera à partir de juillet 2001. Récemment, c'est aussi le premier ministre Indien, M. Atal Behari Vajpayee qui se prononce en faveur de la taxation des transactions financières dans le but de créer un fonds pour combattre la pauvreté.

Au niveau international, l'Union européenne est une dimension pertinente et accessible à la fois directement, par l'existence d'un Parlement européen dans lequel siège là encore une minorité agissante, à la fois par l'intermédiaire de nos dimensions nationales, parlements et ministères, qui peuvent exercer une pression suffisante sur les organes décisionnels au niveau de l'Union et la Commission en particulier. Le second semestre 2001 représente donc une échéance importante. Mais l'évocation du nom "taxe Tobin" ainsi que la possibilité d'études officielles, sérieuses et impartiales font peur.

Par exemple, en juin 2000, lors du sommet social international des Nations unies "Copenhague +5" qui s'est déroulé à Genève, la pression des différentes ONG a permis que soit discuté un amendement demandant à l'ONU la mise en place d'une commission d'étude pour évaluer l'impact de la taxe Tobin sur le financement du développement. Les discussions entre Etats font retirer le mot Tobin. Néanmoins, un paragraphe *111 e bis* a été intégré à la déclaration finale. Il met en place une commission d'étude de modes de financement alternatif du développement. Six mois plus tard, la Commission est créée par le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, et elle est présidée par l'ex-président mexicain Zedillo. On y retrouve un ex-Secrétaire d'Etat du Trésor américain Robert Rubin, l'ex-Ministre des finances français et ex-président de la Commission européenne Jacques Delors, etc. Inutile d'allonger la liste : on voit tout de suite qu'elle ne comprend aucun avocat de la taxe Tobin, mais beaucoup d'ex-ministres des finances. Du reste les premières déclarations de M. Zedillo ne sont guère encourageantes et ignorent totalement la taxation des transactions financières, ainsi que l'existence des travaux et des expertises développés par différentes organisations de la société civile. Pour autant tout n'est pas joué. Le Forum social mondial de Porto Alegre a permis une nouvelle réunion internationale des différentes organisations qui travaillent sur la taxe Tobin, la deuxième du genre puisque la première avait eu lieu à Genève lors du Sommet parallèle Genève 2000 organisé en amont du sommet international des Nations unies.

Il s'agit donc d'un travail de longue haleine fait à la fois de pression et d'information, de travail conjoint et de relations entre les différentes organisations. C'est un travail qui révèle aussi une nouvelle sorte de militants, les politiques, dont les engagements et les responsabilités sont parfois ambivalents mais qui agissent à l'échelle de leur mandat et qui tente de construire une coordination internationale ayant pour vocation de mieux articuler les différentes initiatives parlementaires et de faire plus facilement le lien avec le niveau « expert » (des auditions vont être organisées au parlement européen fin mars 2001, d'autres ont eu lieu au Bundestag, fin janvier 2001...) et avec le niveau militant.

La dimension militante

Celle-ci a été avant tout marquée au niveau de la taxe Tobin par la floraison d'associations ATTAC : Suède, Norvège, Danemark, Finlande... Allemagne, Autriche... Argentine, Uruguay, Chili, Maroc, Tunisie ; bientôt Espagne où existent des groupes dans les différentes provinces, Italie, ... Russie, Serbie où l'organisation porte un autre nom. Mais le succès d'ATTAC n'est pas un

succès de communication ou de diplomatie. Rappelons que les associations qui se créent ne sont pas des filiales d'ATTAC France. Ce sont toutes des associations indépendantes liées par la plate-forme du mouvement international ATTAC. Elles ne prétendent pas à un modèle unique d'organisation, mais chaque association correspond aux réalités locales, aux organisations fondatrices et aux militants qui la créent.

Ainsi donc, la naissance des ATTAC est avant tout le reflet de la dimension internationale que prend la proposition de taxer les transactions financières. Là encore, durant les années qui précèdent la première naissance d'ATTAC en France d'autres organisations reprennent l'idée de la taxe Tobin dans certains de leurs documents. On peut citer l'organisation écologique *Friends of the Earth*, mais aussi des organisations qui combattent la pauvreté et militent en faveur de l'annulation de la dette, par exemple *Preamble* aux États-Unis ou, plus près de nous les Jubilés un peu partout dans le monde. Cependant aucune action spécifique n'avait été mise en place.

C'est la pétition nationale lancée par ATTAC France en 1999, avec ses 110 000 signatures, qui marquera un tournant au niveau mondial. La preuve a été apportée que des propositions aussi techniques et financières peuvent être portées efficacement au niveau des militants. Depuis lors, on assiste au développement d'initiatives qui allient expertises économiques, actions politiques et pressions militantes.

Conclusion

Les choses évoluent rapidement. Cependant, le contexte international est caractérisé par une multiplication des groupes et organisations qui soutiennent la taxe Tobin. Ces organisations appartiennent à des univers différents, des ONG et mouvements citoyens comme ATTAC, aux syndicats (dernièrement l'AFL-CIO et l'allemand DGB ont fait une déclaration commune en faveur de la taxe Tobin), mais participent toutes du mouvement social. Le Forum social mondial a permis de fixer une étape de constitution de coordinations au niveau des parlementaires, mais aussi des autres mouvements.

Alors que les travaux scientifiques se sont multipliés ces dernières années montrant la faisabilité de la taxation des transactions financières, peu a été fait concernant la redistribution et la collecte de la taxe. Bien qu'ATTAC ou d'autres puissent proposer des solutions et des moyens, cette discussion qui refonderait l'architecture internationale autour d'autres principes de fonctionnement a besoin de trouver l'appui de gouvernements et

d'organisations internationales, permettant ainsi la réunion de toutes les forces de la société autour d'une véritable table de travail. Pour le moment c'est le courage politique qui fait défaut plus que des raisons techniques.

C'est dans ce contexte international que se tiendra à Vancouver du 4 au 6 octobre 2001 une importante conférence internationale sur la taxe Tobin. Cette conférence organisée par le Halifax Initiative – une importante coalition active surtout au Canada anglais fera le point sur les aspects techniques et financiers de la taxe et réunira des militants de partout dans le monde pour examiner les stratégies et tactiques développer pour renforcer le mouvement en faveur de cette taxe sur la spéculation.

C'est dans ce même contexte que ATTAC-Québec lancera cet automne une importante campagne politique à l'échelle internationale, nationale et locale sur les thèmes de la lutte contre la spéculation (taxe Tobin) et contre l'évasion fiscale (les paradis fiscaux). De plus, ATTAC-Québec tiendra son second Congrès le samedi le 20 octobre, à Montréal.

La ZLEA apportera la prospérité de l'Alaska au Chili.



Attac Norvège fut constituée le 31 mai 2001. Son conseil d'administration compte 15 personnes expérimentées de tous horizons associatifs : syndicalistes, universitaires, militants de la solidarité Nord-Sud et de l'agriculture paysanne, écologistes, etc., y compris quelques militants des comités locaux d'Attac Norvège. 2 600 personnes ont déjà signalé leur volonté d'adhérer à la nouvelle association.

Le site de l'association (en norvégien uniquement): <http://attac.no/>

Québec-Brésil : des liens se tissent.

En avril dernier, des militantes et militants de divers pays d'Amérique latine et d'Europe se sont réunis à Rio pour discuter de thèmes aussi variés que la politique fiscale et la protection sociale, la dette, la consommation éthique. Ces rencontres étaient facilitées par l'appui financier de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire⁴.

ATTAC-Québec, à l'invitation des camarades d'ATTAC-Brésil, y a délégué Pierre Beaulne, économiste à la Centrale des syndicats du Québec.

Celui-ci a pu apprécier l'élan que prennent les mouvements citoyens dans la région, dans le prolongement du Forum social mondial de Porto Alegre. Malgré des difficultés objectives sérieuses qui affectent leurs pays, comme celles qui découlent des politiques d'ajustement structurel du FMI, du poids écrasant de la dette, de l'étranglement par le système financier international, toute une génération de (plus) anciennes et anciens militants remettent l'épaule à la roue, tandis qu'une nouvelle génération émerge et s'organise pour trouver des réponses aux défis d'aujourd'hui.

En plus d'approfondir l'analyse, ces rencontres ont servi à élaborer des solutions de rechange dans des domaines concrets, à développer des nouvelles formes d'organisation, à étendre les réseaux de citoyennes et citoyens animés par une volonté commune, tant au niveau national qu'international.

Les universitaires s'intéressent à nous !

ATTAC au premier rang de l'Internet

par **Éric GEORGE**,

chercheur, Groupe de recherche sur les industries culturelles et l'informatisation sociale (GRICIS), Université du Québec à Montréal (UQAM) <<http://www.er.uqam.ca/nobel/d256020/CVEG.html>>

Comme cela a toujours été le cas lors du déploiement d'un nouveau dispositif communicationnel, le développement du réseau Internet dans les pays occidentaux a entraîné une multiplication de discours optimistes et pessimistes. Ainsi, a-t-il été présenté, entre autres, comme un moyen de favoriser une plus grande implication des citoyens et des citoyennes dans la vie de la Cité. Il a par exemple souvent été évoqué dans les milieux politique, économique, académique et journalistique pour expliquer l'échec des négociations sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en 1998. C'est à partir de là que je me suis intéressé à la façon dont un certain nombre d'acteurs sociaux— des institutions publiques, des syndicats et des associations nouvellement créées — ont utilisé l'Internet en tant qu'espace public. Par la suite, je me suis penché plus spécifiquement sur les usages qui se sont développés au sein de l'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC), souvent présentée comme le modèle des nouvelles formes de mobilisation sociale. Enfin,

je me suis interrogé de façon plus générale sur le rôle de l'Internet dans la démocratisation de nos sociétés. Dans le cadre de ce texte, je vous propose de concentrer mon attention sur les enseignements tirés à propos d'ATTAC [Vous pouvez m'écrire à l'adresse de courrier électronique suivante <george.eric@uqam.ca> pour avoir plus d'informations sur la thèse qui est déposée à la bibliothèque de l'UQAM].

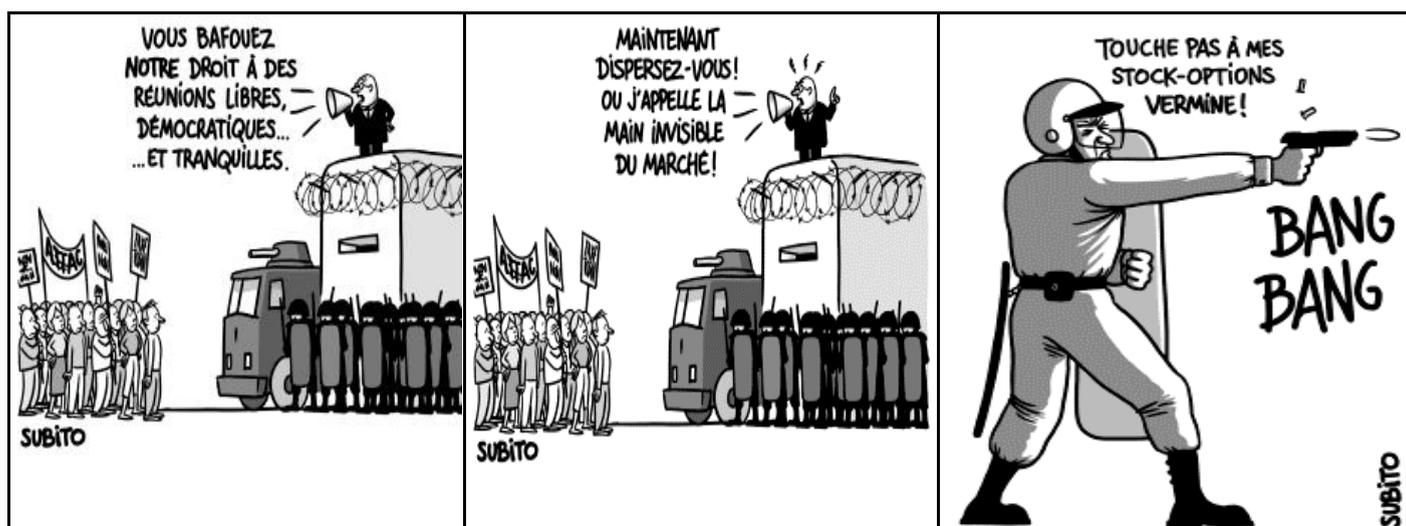
Parmi les organismes étudiés, c'est incontestablement au sein d'ATTAC que les usages de l'Internet se sont avérés être à la fois les plus importants et les plus diversifiés. Non seulement la plupart des associations de par le monde ont un site sur la Toile (Web) — c'était le cas pour 19 d'entre elles au mois de juin 2001 (voir <<http://www.attac.org>>) — mais de plus en plus de groupes locaux, à l'échelle des villes ou des régions, développent leurs propres pages Web. Il en est de même à propos des listes de diffusion et de discussion qui s'adressent pour certaines d'entre elles à l'ensemble des populations à travers le monde qui parlent telle ou telle langue — c'est le cas par exemple de la

⁴ <http://www.echo.org/fr/index.html>

première liste de discussion à avoir vu le jour, la liste internationale francophone «ATTAC-talk» — ou pour d'autres uniquement aux membres de groupes locaux. Et c'est sans compter les multiples utilisations du courrier électronique qui sert, entre autres, à organiser les activités sur le terrain et à s'échanger des expériences entre groupes distants géographiquement.

À l'analyse, je me suis rendu compte que l'appropriation des services de l'Internet dépend non seulement de critères techniques mais aussi de facteurs sociaux, notamment les objectifs, les « façons de faire » et les modes d'organisation. Si les services de l'Internet ont été largement mobilisés au sein d'ATTAC, c'est parce que l'objectif de l'association — produire un discours alternatif par rapport à la « pensée unique » — les « façons de faire » — annoncées comme étant démocratiques — et le mode d'organisation — très décentralisé — ont favorisé le déploiement des activités utilisant l'Internet. Mais ce dernier a eu des conséquences importantes sur la façon dont l'organisation participe à l'espace public qui n'avaient pas toujours été prévues. C'est ainsi que la pratique de la traduction de documents a été introduite sur la liste « ATTAC-talk » avant même qu'il ne soit question de la création d'un site multilingue. En 2001, ce sont 500 traducteurs et traductrices bénévoles qui coopèrent plus ou moins régulièrement dans le monde entier aux activités de l'association. Il serait quasiment impossible pour ces personnes de travailler ensemble à cette tâche gigantesque sans l'utilisation de l'Internet. En revanche, d'autres activités, par

exemple celles du conseil scientifique, se sont développées de façon plus traditionnelle sans grand recours à l'Internet, du moins au départ. Les usages effectifs de cet « espace public électronique » demeurent fortement diversifiés d'après nos observations et varient considérablement, allant d'une activité importante et variée (avec création de site personnel, collaboration à un site collectif, élaboration d'une lettre d'information diffusée par *listserv*, pratique régulière du courrier électronique, etc.) à un rôle plus passif (« simples » navigation sur la Toile ou lecture de messages échangés sur des listes de discussion). En conséquence, il n'est pas étonnant que pour éviter le renforcement des inégalités entre activistes, des membres d'associations comme ATTAC Belgique se lancent dorénavant dans la formation à l'Internet en insistant sur celui-ci en tant qu'outil de mobilisation sociale et politique. Le développement des usages de la part de citoyens et de citoyennes à des fins de participation à la vie politique est d'autant plus important à suivre que le double processus d'industrialisation-marchandisation de l'Internet et la convergence, même partielle, entre celui-ci et la télévision sont susceptibles de recréer une frontière *de facto*, sinon formelle, entre production de contenus et « simple » utilisation. Or, faut-il rappeler que les formes futures prises par le capitalisme et par la démocratie dépendront, entre autres, des utilisations qui seront faites du « réseau des réseaux », entre outil au service de la reproduction capitaliste et outil mobilisé à des fins de transformation sociale et politique ?



La répression policière en Suède.

Campagne Barcelone 2001 contre la Banque mondiale

Le 19 mai dernier, la Banque mondiale annonçait l'annulation de sa Conférence annuelle sur le développement économique en Europe (connue en anglais sous l'acronyme ABCDE), initialement prévue à Barcelone les 25-27 juin 2001. Bien que les principaux médias québécois ait complètement passé la nouvelle sous silence, et ce malgré la diffusion de la nouvelle par l'agence de presse AFP, il s'agit là d'une nouvelle victoire pour le mouvement social opposé à la mondialisation néolibérale. Et puisqu'il ne s'agit pas simplement que de protester dans une attitude défensive, la Commission de coordination de la campagne Barcelone 2001 contre la Banque mondiale a décidé de maintenir son programme d'ateliers et de mobilisations annoncé pour les 22-25 juin 2001, et ainsi proposer des alternatives citoyennes à cette conférence considérée comme une scandaleuse opération de relations publiques en matière de lutte contre la pauvreté. Conférence alternative, veillée de la St-Jean, manifestation, tribunal populaire et opération «La bourse ou la vie» (tentative de «visite guidée» massive de la Bourse de Barcelone) sont au programme.

ATTAC-Québec participera aussi aux événements. **Yanic Viau**, membre d'ATTAC-Québec, sera à Barcelone afin de présenter un bilan de la campagne menée contre le Sommet des Amériques et la ZLÉA, lors de l'atelier «Mouvement sociaux de lutte et résistance face la mondialisation», dans le cadre du forum « Mondialisation économique et développement» de la Conférence alternative. Il s'agira aussi d'une occasion de prendre le pouls des mobilisations en Europe et d'entendre nos réseaux de solidarités.

Documents et sites pertinents :

1. Communiqué de la Banque mondiale sur l'annulation de la conférence (en anglais): wbln0018.worldbank.org/EURVP/web.nsf/068c530cca07c3bac12569ed005af420/6b160161ef128660c1256a1e00541840?OpenDocument
2. Communiqué de réaction de la Commission de coordination Barcelone 2001: [voir ci-dessous]
3. Site de la Campagne Barcelone 2001 contre la Banque mondiale (en espagnol et en catalan, avec communiqués en anglais): www.rosadefoc.org
4. Programme officiel des mobilisations et de la conférence alternative (en espagnol) : <http://www.rosadefoc.org/ct/index.htm>

Communiqué de réaction suite à l'annulation de la conférence de la Banque mondiale à Barcelone (19 mai 2001)

Ce n'est qu'un début, un autre monde est possible

Suite à l'annonce de l'annulation de la Conférence sur le développement économique de la Banque mondiale, la Commission de coordination de la campagne Barcelone 2001 contre la Banque mondiale déclare :

- ✗ Que l'annulation de la conférence représente un succès sans précédent du mouvement contre la mondialisation capitaliste;
- ✗ Que l'annulation constitue une démonstration claire que la mobilisation citoyenne peut s'avérer déterminante pour changer l'actuel modèle néolibéral;
- ✗ Que les objectifs de la Banque mondiale, suite à cette conférence avortée, se réduisent à une opération d'image qui aurait été impossible étant donnée la force et l'ampleur annoncées des mobilisations;
- ✗ Que les arguments fournis par les porte-parole de la Banque mondiale pour justifier leur marche arrière démontre l'absence totale de culture démocratique au sein de cette institution et son incapacité de comprendre la réalité d'un mouvement beaucoup plus représentatif socialement que les institutions comme celle-ci;
- ✗ Que les motivations à l'origine des protestations sont toujours présentes et que par conséquent, les mobilisations se poursuivront telles que prévues malgré l'annulation de la réunion;
- ✗ Que le succès annoncé des mobilisations contre la Banque mondiale, de même que la renaissance des luttes en Catalogne et dans l'État espagnol (Sintel, Plan hydrologique national, lutte contre la Loi sur les étrangers, etc.) suppose un échec des politiques menées par le Parti populaire [gouvernement espagnol] et Convergence et Union [gouvernement catalan];
- ✗ Que le 22 mai prochain à 19h30 aura lieu une assemblée extraordinaire pour évaluer la nouvelle situation, et une conférence de presse sera convoquée le dimanche, 23 mai (heure et endroit à déterminer).

Commission de coordination
Campagne Barcelone 2001 contre la Banque mondiale

[Traduction : ATTAC-Québec]

Le chapitre 11 de l'ALÉNA fit encore des ravages...

LE MEXIQUE PERD LA DEUXIÈME MANCHE CONTRE METALCLAD CORPORATION

par Raymond Favreau, ATTAC-Québec

Le 2 mai le juge David Tysoe, de la Cour supérieure de Colombie-britannique, a maintenu la sentence arbitrale en faveur de Metalclad, confirmant que le Mexique aurait violé les règles de protection de l'investissement du chapitre 11 de l'ALENA. Tout en rejetant le motif principal du tribunal arbitral, le juge a confirmé la sentence qui condamne le gouvernement mexicain à payer à cette compagnie américaine 16,7 millions \$US de dommages-intérêts pour avoir exproprié son dépotoir, en adoptant un décret écologique qui protège le site et ses environs. Il s'agissait d'un dépotoir de déchets toxiques que Metalclad entendait exploiter dans la municipalité de San Luis Potosi.

Metalclad avait aménagé le dépotoir malgré le refus, deux fois essuyé, des autorités municipales de lui accorder un permis de construction. Metalclad avait néanmoins tenté d'ouvrir le dépotoir en se réclamant d'un permis émis par un organisme fédéral mexicain, mais les gens de la région avait bloqué l'accès au dépotoir.

Alléguant le défaut du Mexique d'avoir des règlements « transparents » et de mettre la municipalité au pas, Metalclad s'était prévalu du recours arbitral extraordinaire qu'offre le chapitre 11 aux entreprises commerciales étrangères pour réclamer compensation en cas d'expropriation de leurs placements par les gouvernements membres de l'ALENA. À noter la définition très large de l'expropriation que donne l'article 1110 de l'ALENA.

Le tribunal arbitral en vertu du chapitre 11 est formé d'arbitres peu connus généralement. Sauf consentement des parties on exclut le public des audiences, et il n'est pas obligatoire de publier les décisions - même si elles peuvent abroger des lois et règlements. Le déficit démocratique est patent.

Le gouvernement condamné à payer des dommages n'a pas véritablement de droit d'appel. Il a le droit restreint, prévu par les lois adoptées par les États-Unis, le Mexique et le Canada, calquées sur la loi modèle des Nations Unies, de demander au tribunal judiciaire désigné d'annuler la sentence arbitrale. Le gouvernement

perdant (car le recours du chapitre 11 n'est ouvert qu'aux investisseurs) a alors le fardeau de prouver un des motifs suivants : que le gouvernement n'a pas été informé de la formation du tribunal arbitral ou de la procédure d'arbitrage; que la sentence porte sur un différend non visé par l'ALENA (1); ou que la sentence est contraire à l'ordre public du pays où siège l'instance judiciaire.

Le jugement dans *Metalclad* est le premier arrêt judiciaire portant sur une sentence arbitrale en vertu du chapitre 11. Une deuxième demande d'annulation a été déposée le 8 février 2001 dans *Myers c/ Canada*, mais elle n'a pas encore été entendue.

Le plus troublant de l'arrêt *Metalclad* est que :

A. Il confirme la validité de l'article 1110, qui oblige le pays qui exproprie l'investissement d'une entreprise étrangère à lui verser une indemnité, même si l'expropriation est dans l'intérêt public ou vise à protéger l'environnement ou la santé publique. Ce qui est contraire à la règle traditionnelle du droit international (2).

B. Il décide en faveur de Metalclad malgré le fait qu'elle avait violé la réglementation locale en construisant sans permis, et même si elle était probablement coupable de corruption. (Metalclad, par l'entremise d'une filiale, avait versé 150 000 \$US à l'épouse d'un ex-fonctionnaire mexicain, préten-dument en paiement d'actions de cette filiale. Tout en trouvant ce paiement louche le juge Tysoe estime que la preuve n'a pas été faite du lien entre le paiement et les démarches de Metalclad pour obtenir des autorisations du gouvernement mexicain.

C. Enfin, ce jugement semble indiquer le peu de pertinence de la demande en annulation des sentences arbitrales en vertu du chapitre 11 - et il souligne le danger que ce chapitre fait planer sur notre législation environnementale. Si la ZLEA est adoptée et qu'elle inclut l'essentiel du chapitre 11 de l'ALENA, ses dispositions menaceront les lois sociales, les normes de travail, la législation écologique et les lois de protection du consommateur.

(1) Le juge Tysoe a décidé que le différend doit être prévu au chapitre 11 même, et non dans d'autres chapitres de l'ALENA.

(2) Howard Mann, *Private Rights, Public Problems*, Institut international du développement durable, 2001, Winnipeg.



La taxe Tobin en dix questions

Le texte qui suit présente bien le principe et la «fonctionnement » de la taxe Tobin qui vise à freiner la spéculation financière. Détachez les pages et distribuez-les à vos parents et amis.

1. D'où vient l'idée de la taxe Tobin et pourquoi en parle-t-on tant ces dernières années ?

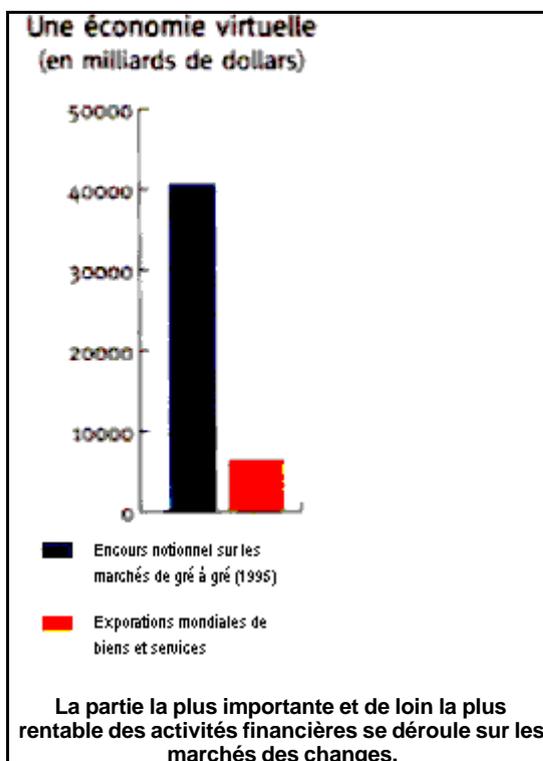
Les années 1970 ont vu le monde entrer dans une phase de croissance molle, entrecoupée de crises sévères, provoquant la montée du chômage. Pour sortir de cette situation, les gouvernements des pays les plus riches de la planète ont cru trouver une solution dans la mondialisation libérale des économies. Au cours des années 1980, ils ont pris la décision politique de faire tomber, les unes après les autres, toutes les barrières à la libre circulation des marchandises et des capitaux. Cette décision n'a pas permis aux pays du Nord et du Sud de renouer avec la croissance, ni de réduire les inégalités sociales. Au contraire, elle a provoqué des crises économiques à répétition : crise de la dette des pays du Sud au cours des années 1980, faillite des caisses d'épargne aux États-Unis, crise du Mexique de 1994-95, crise de l'Asie de l'Est en 1997, crise de la Russie et du Brésil en 1998. Ces crises ont provoqué des catastrophes sociales, mais elles ont profité aux plus riches.

La mondialisation libérale a conduit à un développement fantastique des opportunités de profit pour les entreprises et pour les investisseurs financiers. Une nouvelle alliance s'est nouée entre le monde de la finance et celui des entreprises contre les salariés. La hausse des profits des entreprises a alimenté les placements en Bourse au lieu de servir à la croissance. La liberté de déplacement des capitaux financiers a permis à la spéculation de se déployer sur toute la planète.

C'est contre cette transformation du monde en marchandises et en objet de spéculation que s'élèvent aujourd'hui de plus en plus de citoyens du Nord et du Sud, notamment avec l'association Attac. Ils ont trouvé dans la taxe Tobin un instrument simple pour lutter contre une des formes de la spéculation : celle qui concerne les monnaies. Les spéculateurs n'hésitent pas à faire des profits en provoquant l'effondrement d'une monnaie, même si cela a pour conséquence le basculement dans la pauvreté pour des millions de personnes. Reprendre une partie des profits de la spéculation pour réparer les dégâts sociaux qu'elle provoque, battre en brèche l'arrogance des partisans du libéralisme, telles sont les raisons pour lesquelles la taxe Tobin a séduit l'opinion publique.

2. Quel est son principe de fonctionnement et son efficacité supposée ?

Le principe en est simple. La spéculation ordinaire sur les monnaies consiste, par exemple, à vendre une monnaie puis à la racheter à bas prix pour empocher un profit. En multipliant les achats et les ventes de monnaies dans la journée, le spéculateur cherche à réaliser le profit le plus élevé possible. Mais si, à chaque fois qu'il vend puis rachète une monnaie, le spéculateur doit payer une taxe équivalente au profit qu'il envisage, le jeu n'en vaut plus la chandelle. Le spéculateur sera d'autant plus dissuadé que, comme il réalise un très grand nombre d'achats et de ventes, il passera souvent à la caisse. Une entreprise qui commerce avec l'étranger ou qui investit à l'étranger, réalise, en comparaison, un nombre beaucoup plus réduit d'achats et de ventes de monnaies, et ne sera donc pas pénalisée par la taxe Tobin. Par conséquent la taxe Tobin répond bien à son objectif. Pénaliser la spéculation, mais pas l'économie productive.



Par ailleurs, la taxe Tobin, comme tout impôt, produit des recettes qui pourraient servir à lutter

contre la misère et le sous-développement. Les recettes sont potentiellement considérables et, en tout cas, suffisantes pour augmenter de façon décisive, le financement des programmes d'alimentation, de santé, d'éducation, de protection de l'environnement des pays du sud. Pour autant, les recettes de la taxe Tobin ne doivent pas se substituer à l'aide publique au développement qui n'a cessé de baisser ces dernières années. Il reste du devoir de chaque État national de mener des politiques de protection sociale et de solidarité, d'éducation, de santé publique, et de protection de l'environnement, et de prévoir les budgets nécessaires. Les pays du Nord sont d'ailleurs suffisamment riches pour agir immédiatement en ce sens. Mais dans les pays du Sud, les recettes de la taxe pourraient s'ajouter aux financements déjà existants et apporter une contribution décisive pour vaincre le sous-développement.

Enfin, même si elle ne mettra pas fin à toutes les formes de spéculation et ne résoudra pas tous les problèmes, l'adoption de la taxe Tobin aurait un impact politique extrêmement positif. Depuis des décennies, les libéraux s'obstinent à prouver que l'économie obéit à des lois naturelles, et qu'il est nuisible de s'opposer à la toute puissance des marchés. Leurs politiques ont été appliquées et ont provoqué des résultats désastreux, mais pourtant ils persistent. S'ils combattent avec acharnement la taxe Tobin, c'est qu'ils ont compris le danger qu'elle représente : appliquer la taxe, c'est admettre que la spéculation est nuisible, que les marchés se trompent et qu'ils doivent être contrôlés par la puissance publique. Pire, si la taxe était appliquée à la suite d'une victoire de ses partisans, ce serait un formidable encouragement, à l'échelle mondiale, pour les luttes sociales et pour tous ceux qui pensent qu'un autre monde est possible. Le grain de sable pourrait enrayer la machine.

3. Dans un monde où les investisseurs spéculent sur tout, n'est il pas illusoire de vouloir réduire la spéculation ?

S'il est vrai qu'il n'y a pas de marché sans spéculation, il ne faut pas en déduire que les spéculateurs ont le droit de tout faire. Il est légitime et possible de limiter le champ d'activité de la spéculation. Durant l'entre-deux-guerres, les spéculateurs avaient acquis beaucoup de liberté, et ils ont plongé le monde dans la grande dépression des années 1930. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les gouvernements en avaient tiré les leçons et avaient décidé de réduire fortement la liberté de circulation des capitaux financiers et la liberté de spéculer. Et pourtant le monde a connu, entre 1950 et 1975, la croissance la plus forte et la plus longue du 20ème siècle. Il ne s'agit pas de revenir en arrière car le monde des années 1950-70 n'était

pas le meilleur des mondes, mais s'il a été possible de juguler la spéculation à cette époque, pourquoi ne pourrait-on pas le faire aujourd'hui ? Le monde de l'économie n'est pas un monde à part, il est façonné par les décisions politiques majeures.

4. La taxe Tobin est-elle suffisante pour s'opposer à l'hyper spéculation ?

On reproche souvent à la taxe Tobin d'avoir une efficacité limitée. En effet, comment imaginer qu'une taxe minime serait suffisante ? Il faut, en fait, distinguer plusieurs cas possibles. On peut envisager une première possibilité où la spéculation ordinaire, celle qui provoque des fluctuations réduites quotidiennes du prix des monnaies, dégénère en attaque spéculative majeure. Lorsqu'une poignée de spéculateurs influents testent la solidité d'une monnaie et font de bonnes opérations, ils peuvent entraîner dans leur sillage un nombre grandissant de spéculateurs. L'utilité de la taxe Tobin est d'agir de façon préventive, en rendant non profitables les premières opérations spéculatives. En agissant en amont, elle réduit la possibilité qu'une petite spéculation se transforme en hyper spéculation.

Mais on peut aussi envisager des cas où un nombre important de spéculateurs se concertent au préalable pour faire chuter une monnaie de 20% à 30% en quelques semaines. Ils sont parfois capables de mobiliser des sommes plus importantes que celles dont dispose, pour se défendre, la Banque centrale du pays concerné. On peut mentionner, à titre d'exemples, l'attaque concertée des grandes banques de la place de Londres contre la livre sterling en 1993. La réponse consiste à appliquer une taxe flottante : plus la spéculation se renforce, plus le taux de la taxe augmente, et inversement. On peut même envisager que la Banque centrale annonce par avance, que dès que le taux de change de la monnaie dont elle a la charge, se déprécie ou s'apprécie d'un certain pourcentage, (-5% et +5% par exemple), le niveau de la taxe augmentera à un niveau beaucoup plus élevé, avec des exemptions possibles pour les transactions de change liées au commerce et à l'investissement productif. Le caractère dissuasif de la taxe serait ainsi renforcé, mais aussi son caractère punitif, car les spéculateurs seraient encore plus lourdement frappés. Cette idée est parfois associée à la création d'un système monétaire international où les principales monnaies auraient pour objectif de fluctuer au sein d'un intervalle négocié par avance (-5% et +5% par exemple). C'est notamment la proposition d'un économiste allemand, P.B. Sphan.

Enfin, si ces mesures se révélaient insuffisantes, on doit envisager de rétablir un contrôle des

changes, comme il en existait, il y a peu en France et dans d'autres pays d'Europe. Le contrôle des changes soumet la conversion de la monnaie d'un pays dans une autre monnaie (le change) à une autorisation administrative. L'objectif est de vérifier l'utilité de l'opération de change pour le fonctionnement de l'économie, de repérer et d'empêcher la spéculation contre la monnaie nationale, et d'empêcher les fuites de capitaux. La Malaisie a adopté un contrôle des changes après le déclenchement de la crise asiatique en 1997. Ces mesures se sont révélées efficaces, et n'ont pas provoqué de départs d'entreprises étrangères, qui ont, au contraire, profité de la stabilité de la monnaie.

5. N'est-elle pas techniquement impossible à mettre en place du fait des nouvelles technologies de communication ?

Les nouvelles technologies offrent peut-être des opportunités nouvelles aux investisseurs pour ne pas payer la taxe, mais elles offrent aussi des moyens supplémentaires aux autorités publiques pour les obliger à payer la taxe Tobin. Le marché des changes est avant tout un marché de gros, où les banques réalisent environ 90% des transactions. Le marché de détail qui concerne les particuliers, ne représente pas grand chose. Les banques réalisent leurs transactions à travers des systèmes de paiement nationaux qui font l'objet d'une réglementation nationale stricte, surveillée par les banques centrales de chaque pays. Ces systèmes de paiement nationaux utilisent intensément les nouvelles technologies, au point que l'on peut parler de systèmes de paiement électroniques. Ils permettent d'identifier une transaction financière libellée dans deux monnaies différentes, ainsi que l'identité des banques procédant à la transaction. Il est donc techniquement possible d'identifier une opération de change et de prélever la taxe en réalisant les modifications nécessaires dans les programmes informatiques pour que cela se réalise automatiquement. Le coût de la collecte serait ainsi très faible. Au sein de l'Union Européenne, un système de messagerie bancaire électronique dénommé Target, sous la responsabilité de la Banque centrale européenne a été mis en place pour rendre compatible tous les systèmes de paiement des États membres. Un projet plus ambitieux, piloté par les 20 plus grandes banques du monde, vise à créer une banque de règlements globalement centralisée, (*Continuous Linked Settlement, CLS Bank*). Toutes ces initiatives faciliteront encore plus la collecte de la taxe.

6. C'est une idée généreuse ; est-elle possible à réaliser dans un seul pays ?

Non et personne n'envisage sérieusement qu'un seul pays prendrait l'initiative de mettre en place unilatéralement la taxe Tobin. Cela ne signifie

pas pour autant que le seul moyen de mettre en place la taxe serait que tous les pays de la planète l'adoptent simultanément. Les marchés des changes sont fortement concentrés à l'échelle mondiale et il suffirait que les principaux pays de la planète appliquent la taxe pour couvrir l'essentiel de la planète. Les 8 premiers pays réalisent plus de 80% des transactions de change mondiales, les 4 premiers, 65%. Sur la place de Londres, la plus importante avec 33% du total mondial, les 10 premières banques réalisaient 50% des transactions, contre 80% à Paris. Malgré cet avantage naturel, il est nécessaire qu'une région du monde prenne l'initiative pour rompre avec la logique du tout ou rien.

ATTAC propose que l'Union européenne (et non pas la seule zone euro) prenne l'initiative de créer ce que l'on pourrait appeler une " zone Tobin ". L'union européenne pèse d'un poids économique équivalent à celui de l'Amérique du Nord et représente environ la moitié du marché mondial des changes. Elle dispose donc de la surface économique et politique suffisante pour commencer à appliquer la taxe entre l'euro et toutes les autres monnaies. L'initiative de l'Union européenne n'a de sens que si elle s'inscrit dans une dynamique en cherchant à convaincre d'autres pays d'Europe et des pays d'autres continents à rejoindre cette " zone Tobin ". On peut même envisager un mécanisme incitatif : pour toutes les transactions de change entre les monnaies appartenant à la " zone Tobin ", le niveau de la taxe serait plus faible que celui appliqué entre une monnaie appartenant à la zone et une monnaie n'y appartenant pas.

Il est douteux d'envisager une fuite durable des capitaux hors de l'Union européenne, ainsi qu'une délocalisation permanente, car ce serait renoncer à un marché immense. Tout cela pour échapper à la taxe Tobin ?

7. Cela va provoquer de la fraude et enrichir les paradis fiscaux de tous ordres

La fraude affectera la taxe Tobin, comme elle affecte d'ores et déjà tous les impôts existants. D'une manière générale, toute mesure exerçant une contrainte sur les agents économiques privés est victime de la fraude. La législation du travail, par exemple, fait l'objet de violation permanente. Doit-on en conclure qu'il faut renoncer à légiférer le travail et laisser les entreprises décider unilatéralement ?

La société civile n'est pas sans moyens pour lutter contre la fraude. L'État, lorsqu'il en a la volonté politique, peut lutter efficacement contre elle, sans compter les organisations syndicales et les associations qui peuvent exercer une vigilance efficace.

Dans le cas précis de la taxe Tobin, plusieurs possibilités de fraude existent :

La plus importante, peut être, réside dans la possibilité, pour des firmes et des banques multinationales, d'utiliser Internet pour créer leurs propres systèmes de paiement privés afin de ne pas payer la taxe Tobin, si celle-ci était collectée à travers les systèmes de paiement officiels. Cette possibilité existe, mais elle n'est pas si simple à mettre en œuvre, car il existe des problèmes de sécurité et de coûts à résoudre.

Or le droit international et les nouvelles technologies laissent espérer une lutte efficace contre ce type de fraude. Depuis 1990, ont été signés des accords internationaux entre les banques centrales des 10 principaux pays que l'on appelle les " standards minimums Lamfalussy " du nom du président de la commission de la Banque des règlements internationaux (BRI, la " Banque centrale des banques centrales " située à Bâle en Suisse), accords qui ont été confirmés en 1998. Ils permettent aux banques centrales de chaque pays de refuser l'accès au système domestique de paiement dont ils ont la surveillance à tous agents financiers privés, nationaux et étrangers, qui refuseraient d'appliquer la réglementation nationale, par exemple la taxe Tobin. Ils autorisent même une banque centrale à sanctionner les agents privés situés sur leur territoire. Supposons que la taxe Tobin soit appliquée aux États-Unis. Cela autoriserait la Banque centrale (la réserve fédérale ou FED) à interdire l'accès au système officiel de paiement des États-Unis à une firme multinationale ou une banque qui utiliserait un système privé de transactions internationales pour ne pas payer la taxe. C'est difficilement imaginable, de tels systèmes privés ne pouvant procéder au règlement d'une transaction de change s'ils n'ont pas accès au système de paiement domestique. La deuxième possibilité de fraude importante provient de l'innovation financière. Chaque année, des dizaines de nouveaux produits financiers sont inventés, (dont ceux que l'on appelle les produits dérivés), certains permettant d'éviter de réaliser des transactions de change classiques.

Or, si le principe général est que la taxe est prélevée sur le lieu de règlement, il n'est plus décisif de déterminer si ce qui est échangé est un instrument de change classique ou un produit financier quelconque, car, du point de vue du système de paiement, tout se ressemble, à partir du moment où la transaction entraîne un échange de devises. Si une transaction sur un produit quelconque donne lieu à un échange de devises, alors cet échange sera taxé via le système de paiement. Si un produit dérivé

permet de contourner le marché des changes, la taxe ne sera pas collectée, mais les taux de change ne seront pas affectés, ce qui est exactement le but poursuivi par la taxe Tobin. D'une manière générale, des produits dérivés de plus en plus complexes et discrets pourraient être imaginés, mais ils risquent d'être de plus en plus coûteux et de moins en moins faciles d'utilisation, à cause de leurs caractéristiques de plus en plus spécifiques. Tout cela pour échapper à une modeste taxe sur le marché des changes ! Très vite, le jeu risque de ne pas en valoir la chandelle.

Le troisième problème concerne le danger de délocalisation à l'étranger, notamment dans les paradis fiscaux.

Il est trop souvent exagéré. Pourquoi les marchés des changes ne sont-ils pas déjà tous situés dans les paradis fiscaux, puisque la fiscalité y est quasiment inexistante et le secret bancaire total ? C'est bien qu'il existe d'autres motifs pour inciter une banque à localiser ses salles de marché dans un pays précis, notamment au sein des pays les plus importants de l'économie mondiale.

Par ailleurs les États ne sont pas démunis, des solutions existent. Des décisions timides viennent d'être prises par les pays riches demandant aux paradis fiscaux un minimum de transparence et de coopérer judiciaire. Il est possible d'aller beaucoup plus loin. Des parlementaires français et européens, ainsi que les juges de l'Appel de Genève, défendent la proposition que toute transaction impliquant un paradis fiscal soit déclarée illégale sur le territoire de l'Union européenne. On peut aussi envisager de taxer à un niveau prohibitif, toute transaction de change à destination ou en provenance de ces paradis fiscaux. A l'échelle de l'Union européenne, la création d'un parquet européen permettrait de poursuivre tout agent financier fraudant la taxe. Dans ce domaine, comme dans d'autres, seule la volonté politique compte.

8. Les spéculateurs vont en intégrer le coût à l'avance et les peuples paieront

Pour commencer, il importe de savoir comment sont organisés les marchés des changes et qui sont les spéculateurs. Quand un particulier change sa monnaie nationale pour partir à l'étranger, il s'agit du marché des changes au détail. Il ne représente pas grand chose. Ce qui compte vraiment, c'est le marché des changes en gros, où seules des montants très élevés sont échangés. Les banques en sont les acteurs principaux et obligés. Même les firmes multinationales ne peuvent intervenir directement sur le marché des changes. Elles ont pour obligation légale de s'adresser à une banque.

Pour spéculer sur les changes, il est donc nécessaire de s'adresser à une banque.

Qui spéculé ? Il y a certes des fonds spécialisés dans la spéculation, mais en dehors d'eux, les spéculateurs ne constituent pas un groupe à part facile à identifier, car tout le monde spéculé : les banques, les entreprises et certains particuliers, en général riches.

Les banques spéculent au quotidien lorsque, par exemple, elles attendent ne serait ce que quelques heures avant de vendre une monnaie qu'elles viennent d'acheter à leur client, si elles ont l'espoir d'une évolution profitable des taux de change durant cet intervalle. Parfois elles forment des ententes informelles visant à faire chuter une monnaie (exemple de l'attaque contre la livre sterling en 1992). Enfin, les banques prélèvent des commissions de change importantes sur les opérations de spéculation décidées par leurs clients.

Ces clients qui sont-ils ? Pour l'essentiel, des entreprises et d'autres agents financiers non bancaires (compagnies d'assurance, fonds de pension, etc..). Jacques Calvet, l'ancien PDG de PSA Peugeot Citroën s'était rendu célèbre pour avoir fait perdre beaucoup d'argent à son entreprise en spéculant sur une baisse de la livre sterling en cas d'élection de Tony Blair.

Autre particularité des spéculateurs. Il ne s'agit pas d'un complot de l'étranger. Dans le domaine de la spéculation, la nationalité n'existe pas. Les entreprises n'ont aucun scrupule à spéculer contre la monnaie de leur pays d'origine, si elles pensent qu'il y a une opportunité de profit.

Pour toutes ces raisons, il est donc normal de soumettre les banques à la taxe Tobin. Elles répercuteront une partie du coût de la taxe sur leur client, ce qui n'est pas illégitime puisqu'ils participent aussi à la spéculation. Mais ce sont surtout les banques qui paieront la taxe, car ce sont elles qui réalisent le plus grand nombre de transactions de change.

Quant aux particuliers, ils ne paieraient que rarement la taxe dans la mesure où le nombre de transactions qu'ils réalisent est encore plus faible. L'impact d'une taxe de 0,1% par exemple serait, par ailleurs, faible au regard des commissions bancaires déguisées ou non de 4-5% que paient les particuliers lorsqu'ils changent leur monnaie.

9. Une fois admis le principe, comment la récolter et à quoi l'affecter ?

Légalement, chaque banque privée doit ouvrir un compte auprès de la banque centrale dans tous les pays où elle intervient. Comme la banque

centrale joue aussi un rôle de premier plan dans le fonctionnement des systèmes de paiements électroniques décrits précédemment, une solution simple et pratique serait que chaque banque privée verse le montant de la taxe sur un compte spécial à la banque centrale du pays où la monnaie étrangère est livrée. La critique selon laquelle la taxe Tobin donnerait naissance à une nouvelle bureaucratie tentaculaire est tout simplement fautive. Après avoir été collectée au niveau national sous la responsabilité administrative de la banque centrale, les recettes seraient ensuite transférées à une institution internationale chargée de centraliser les recettes avant de les redistribuer.

Quant à savoir à quoi affecter le produit, il y a malheureusement pléthore de besoins. Le fossé qui se creuse entre les pays développés et en développement est en passe de devenir le problème central de notre époque. Il ne fait que croître et se combine avec l'explosion de nouvelles formes de pauvreté, d'exclusion et de précarité dans les pays " riches " de l'OCDE et ceux de l'Europe centrale. Ces inégalités s'alimentent des processus de la mondialisation des marchés. Les promesses d'aide au développement prises par les États à Copenhague en 1995 et réitérées à Genève en 2000 restent malheureusement lettre morte. En tout état de cause, les pays du Sud connaissent aujourd'hui des besoins de financement absolument énormes au regard de la situation des enfants, des femmes, de la santé publique et de la scolarisation, de la démocratie, de l'environnement et de la sécurité des personnes. Chacun de ces défis constitue une véritable bombe à retardement pour la planète toute entière. Les relever nécessitera en tout état de cause des sommes d'argent colossales. Les revenus de la taxe Tobin devraient être affectés à ces chantiers d'intérêt public. Ainsi, tout en réduisant la marge de manœuvre de la spéculation financière, en permettant à la sphère de la démocratie de reprendre la main sur la dictature des marchés, la taxe dégagerait des milliards de dollars pour le développement humain, la santé publique, la sécurité collective.

10. Le tiers-monde est profondément corrompu, cela va subventionner la corruption

Soit dit en passant, le tiers-monde n'a pas le monopole de la corruption. Les affaires qui n'en finissent pas de secouer tout le monde occidental depuis plusieurs années, le rôle joué par les grandes banques dans le recyclage de l'argent sale, qu'il provienne des armes ou de la drogue, la place prise par des paradis fiscaux " bien de chez nous ", tout cela montre que c'est l'ensemble du système qui suinte la corruption. Cela ne fait que renforcer l'importance de la

démocratie comme valeur universelle et de la nécessaire appropriation citoyenne. D'une façon générale, plus un système s'avère corrompu, moins il est démocratique ; inversement, plus le peuple est saisi des enjeux, bénéficie de contre pouvoirs, de droits et de libertés réelles, et moins la corruption a licence de s'épanouir. En ce sens, le combat pour le développement est inséparable du combat pour le droit à la démocratie, à des libertés d'expression, d'organisation, d'élection...

La taxe Tobin n'est donc pas une panacée ?

Non, certainement pas. Elle est un moyen, un outil parmi d'autres, en même temps qu'un objectif à la fois réaliste et audacieux face à la réalité de la mondialisation financière. Paradoxalement, cette mondialisation crée les conditions d'une résistance aux formes renouvelées, plus convergentes, plus solidaires les unes avec les autres. Par exemple, chacun comprend bien qu'il ne servirait pas à grand chose de collecter les revenus d'une taxe Tobin si ceux ci devaient servir à rembourser le service de la dette des pays du Sud. C'est ce qui explique que les " militants Tobin " réclament l'annulation de la dette ; de même celles et ceux qui luttent de longue date pour cet objectif

pensent également au développement et à son financement, dans lequel la taxe a un rôle à jouer. C'est pour cette même raison que la marche mondiale des femmes contre la misère et la violence soutient la proposition d'une taxe Tobin.

De la même façon, la revendication de la taxe Tobin s'avère inséparable d'autres, limitées, comme par exemple l'interdiction des paradis fiscaux, ou beaucoup plus vastes, comme la régulation du commerce international – à quoi bon freiner la spéculation financière si la circulation des marchandises est totalement libéralisée – ou la nécessaire refondation des institutions financières internationales. Il va, en effet sans dire que celles et ceux qui soutiennent l'idée qu' " un autre monde est possible " ne comptent guère sur le FMI, la Banque mondiale ou l'OMC pour le reconstruire.

D'où l'importance de croiser les réflexions et les expériences entre différents réseaux, de différentes parties du monde, afin de commencer à réfléchir à la formulation d'alternatives globales au libéralisme

Les Canadiens veulent un référendum sur la ZLÉA

Agence Reuters, *La Presse*, 18 avril 2001

Plus de trois Canadiens sur quatre voudraient un référendum sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) avant que le gouvernement fédéral ne signe un tel accord, indique un sondage rendu public mercredi. Selon une enquête d'opinion de la firme Vector, 74% des Canadiens se disent en faveur d'une consultation populaire nationale, alors qu'une majorité de 90% exige que le Parlement fédéral tienne des audiences publiques et un débat.

Le sondage montre que la population est ambivalente ou méfiante à l'égard de la ZLÉA et révèle qu'une majorité de Canadiens sont en opposition face au projet, hésitent ou n'ont pas assez d'information. Seulement 47% se disent en faveur de ce projet d'accord de libre-échange, mais 41% de tous les répondants se disent prêts à s'opposer à la ZLÉA après une discussion des questions relatives au commerce international des services en santé, éducation, gestion de l'eau ou de l'énergie.

Le sondage, dévoilé en conférence de presse par le Congrès du travail du Canada lors du Sommet des peuples des Amériques, révèle qu'un adulte sur cinq au pays voudrait se rendre à Québec

pour manifester contre la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques. « Avec une marge vraiment significative de 21%, les participants au sondage ont répondu: oui, avec les moyens et le temps, ils aimeraient participer à ces manifestations. Redistribués sur toute la population adulte (18 ans et plus), cela veut dire que 4,4 millions de Canadiens voudraient faire entendre leurs opinions et n'ont que la rue pour le faire », a affirmé le président du Congrès du travail du Canada, Ken Georgetti.

« C'est un niveau de mobilisation incroyablement élevé d'un bout à l'autre du pays. Les gens sont prêts à descendre dans la rue parce que les gouvernements ne sont pas attentifs à leurs besoins. Les gens sont fatigués de voir les chefs d'entreprises fixer l'ordre du jour, » a ajouté Georgetti.

La firme Vector a sondé 1025 Canadiens du 21 au 28 mars et le sondage comporte une marge d'erreur de plus ou moins 3,1%, 19 fois sur 20. Le Congrès du travail du Canada, de concert avec plusieurs syndicats affiliés, a commandé ce sondage

Déclaration de la Coalition québécoise canadienne Contre la répression politique en Tunisie

« La dernière décade a été vécue par le peuple tunisien comme l'une des périodes les plus noires de son histoire contemporaine en raison du climat de terreur qui y a régné. Tout au long de cette période, des centaines de procès politiques se sont déroulés où les droits les plus élémentaires de la défense ont été bafoués. Des jugements iniques ont été prononcés: plus de dix mille condamnations à de lourdes peines de prison, au terme de procédures entachées de nullité par le fait d'un usage systématique de la torture, qui a par ailleurs entraîné plusieurs dizaines de décès dans les locaux des forces de sécurité. Cette situation a été la conséquence directe du choix des autorités tunisiennes d'une politique sécuritaire visant l'élimination de leurs adversaires politiques par le biais d'une répression tous azimuts »*.

En raison de tout ce qui précède, la Coalition Québécoise Canadienne se joint à l'appel lancé par la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme (LTDH) et le Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), et appelle à une journée d'action :

28 juin 2001
Journée pour l'amnistie générale en Tunisie

Avec les objectifs suivants:

1. La libération inconditionnelle de tous les prisonniers d'opinion.
2. L'annulation des poursuites et jugements en cours visant les opposants en raison de l'exercice de droits internationalement reconnus, de manière à lever toutes les entraves juridiques et politiques au retour des exilés et des militants contraints à la clandestinité.
3. L'annulation de toutes les mesures de persécution judiciaire, policière ou administrative contre les anciens prisonniers politiques et leurs proches.
4. Le rétablissement des victimes dans tous leurs droits civiques et politiques et l'annulation des peines prononcées à leur encontre.

Tout cela à travers la promulgation d'une Loi d'amnistie générale.

Centre des droits et démocratie, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, Amnistie internationale, Section canadienne francophone, Alternatives, ATTAC Québec, Ligue des droits et libertés, Comité d'aide au réfugiés, GRILA, AELIES et l'Association des droits de la personne au Maghreb.

*- Extrait de communiqué du (CNLT) Tunis le 7 juin 2001.

Une autre victime de la répression politique en Tunisie



Sihem Bensedrine

Sihem Bensedrine, directrice du magazine en ligne Kalima, membre fondateur de RAID (ATTAC-Tunisie) et porte-parole du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT) a été arrêtée le 26 juin, à son arrivée à l'aéroport de Tunis-Carthage. Immédiatement déférée devant le tribunal de Tunis, elle a ensuite été incarcérée.

Un mandat d'amener avait été lancé contre elle après son passage sur la chaîne de télévision arabe Al Mustaqilla (basée à Londres), le 17 juin dernier, dans l'émission « Le Grand Maghreb », où elle avait évoqué la question de la corruption en Tunisie. Ce qui lui avait valu d'être immédiatement poursuivie pour "diffamation" et "atteinte à l'institution judiciaire". Certaines vérités ne sont pas bonnes à dire...

Les 100 premiers spéculateurs sur le marché des devises

(source *War on Want*, Banque d'Angleterre [Global Gamblers](#), 1999)

Calcul: volume quotidien des échanges sur devises (US \$ 1500 milliards)

* part spéculative (80%)

1	Citigroup Inc.	Etats-Unis	33945 milliards US \$
2	Deutsche Bank AG	Allemagne	31186 milliards US \$
3	Chase Manhattan Corp.	Etats-Unis	31054 milliards US \$
4	Warburg Dillon Read	Etats-Unis	28207 milliards US \$
5	Goldman Sachs	Etats-Unis	21287 milliards US \$
6	Bank of America Corp.	Etats-Unis	19228 milliards US \$
7	JP Morgan & Co.	Etats-Unis	17520 milliards US \$
8	HSBC Holdings (Hong-Kong & Shanghai Banking Corp)	Royaume-Uni	16425 milliards US \$
9	ABN Amro Holding NV	Pays-Bas	14761 milliards US \$
10	Merrill Lynch & Co.	Etats-Unis	14323 milliards US \$
11	Crédit Suisse First Boston	Etats-Unis	13622 milliards US \$
12	SEB (Skandinaviska Enskilda Banken)	Suède	11738 milliards US \$
13	NatWest (National Westminster Bank)	Royaume-Uni	11519 milliards US \$
14	Banque Royale du Canada	Canada	11388 milliards US \$
15	Morgan Stanley Dean Witter	Etats-Unis	10030 milliards US \$
16	Paribas	France	8760 milliards US \$
17	Barclays	Royaume-Uni	8234 milliards US \$
18	Svenska Handelsbanken	Suède	7621 milliards US \$
19	Standard Chartered Bank	Royaume-Uni	6964 milliards US \$
20	Nordic Baltic Holding AB	Suède	6482 milliards US \$
21	Bankers Trust	Etats-Unis	6351 milliards US \$
22	Banque de Montréal	Canada	6044 milliards US \$
23	Crédit Agricole	France	5300 milliards US \$
24	WestLB (Westdeutsche Landesbank Girozentrale)	Allemagne	5037 milliards US \$
25	Kleinwort Benson	Allemagne	4511 milliards US \$
26	AIG (American International Group)	Etats-Unis	4073 milliards US \$
27	Société Générale	France	3942 milliards US \$
28	Générale de Banque	Belgique	3942 milliards US \$
29	Industrial Bank of Japan	Japon	3416 milliards US \$
30	BNP (Banque Nationale de Paris)	France	3416 milliards US \$
31	Commerzbank	Allemagne	3329 milliards US \$
32	Royal Bank of Scotland	Ecosse	2891 milliards US \$
33	First Chicago NBD Corp.	Etats-Unis	2759 milliards US \$
34	Daiwa Bank	Japon	2672 milliards US \$
35	Den Danske Bank	Danemark	2584 milliards US \$
36	ING Groep	Pays-Bas	2278 milliards US \$
37	Rabobank Group	Pays-Bas	2146 milliards US \$
38	Foreningssparbanken Swedbank	Suède	2059 milliards US \$
39	CIBC World Markets	Canada	2015 milliards US \$
40	BIL (Banque Internationale du Luxembourg)	Luxembourg	1840 milliards US \$
41	Fleming Group	Luxembourg	1840 milliards US \$
42	Lloyds TSB Group.	Royaume-Uni	1621 milliards US \$
43	Westpac Bank	Australie	1577 milliards US \$
44	Bank of New York Co.	Etats-Unis	1533 milliards US \$
45	ANZ (Australia & New Zealand Banking Group)	Australie	1533 milliards US \$
46	State Street Corp.	Etats-Unis	1533 milliards US \$
47	State Bank of New South Wales	Australie	1489 milliards US \$
48	Bank of Tokyo - Mitsubishi	Japon	1445 milliards US \$
49	National Australia Bank	Australie	1445 milliards US \$

50	Unibanco	Brésil	1402 milliards US \$
51	Bank of China	Chine	1358 milliards US \$
52	Banque Toronto Dominion	Canada	1358 milliards US \$
53	KBC Bankverzekerin	Belgique	1314 milliards US \$
54	Crédit Lyonnais	France	1183 milliards US \$
55	Sumitomo Bank	Japon	1183 milliards US \$
56	Banque de Nouvelle-Écosse	Canada	1183 milliards US \$
57	Basler Kantonalbank	Suisse	1183 milliards US \$
58	Mellon Financial Corp.	Etats-Unis	1051 milliards US \$
59	Leonia Bank	Finlande	1007 milliards US \$
60	Bank Austria AG	Autriche	1007 milliards US \$
61	Commonwealth Bank of Australia	Australie	964 milliards US \$
62	Zuercher Kantonalbank	Suisse	920 milliards US \$
63	Sakura Bank Ltd.	Japon	745 milliards US \$
64	American Express	Etats-Unis	701 milliards US \$
65	Mitsui & Co.	Japon	701 milliards US \$
66	Standard Bank of South Africa	Afrique du Sud	701 milliards US \$
67	BHF-Bank	Allemagne	701 milliards US \$
68	Natexis	France	657 milliards US \$
69	Hypovereinsbank	Allemagne	657 milliards US \$
70	Bank of Scotland	Ecosse	657 milliards US \$
71	UnionBanCal Corp	Etats-Unis	657 milliards US \$
72	Republic National Bank of New York Corp.	Etats-Unis	657 milliards US \$
73	Jyske Bank	Danemark	613 milliards US \$
74	Fuji Bank	Japon	569 milliards US \$
75	Raiffeisen Zentralbank	Autriche	569 milliards US \$
76	First National Bank of South Africa	Afrique du Sud	526 milliards US \$
77	DBS (Developpement Bank of Singapore)	Singapour	526 milliards US \$
78	IFX Corp.	Etats-Unis	526 milliards US \$
79	Brown Brothers Harriman & Co.	Etats-Unis	482 milliards US \$
80	Delta Lloyd Bank	Pays-Bas	438 milliards US \$
81	Bear Stearns Co.	Etats-Unis	394 milliards US \$
82	Mitsui Trust & Banking	Japon	394 milliards US \$
83	Fleet Boston Financial Corp.	Etats-Unis	394 milliards US \$
84	Bayerische Landesbank Girozentrale	Allemagne	394 milliards US \$
85	Banque Générale du Luxembourg	Luxembourg	394 milliards US \$
86	Harris Bank	Etats-Unis	394 milliards US \$
87	Sumitomo Trust & Banking Co.	Japon	394 milliards US \$
88	Banca Toscana	Italie	307 milliards US \$
89	Saoudi International Bank	Arabie-Saoudite	307 milliards US \$
90	Donalson Lufkin & Jenrette	Etats-Unis	263 milliards US \$
91	National Bank of Kuwait	Koweït	263 milliards US \$
92	DG Bank (Deutsche Genossenschaftsbank)	Allemagne	263 milliards US \$
93	Sal Oppenheim & Cie	Allemagne	263 milliards US \$
94	Arab Bank plc.	Jordanie	263 milliards US \$
95	Nomura Securities	Japon	263 milliards US \$
96	Toyo Trust & Banking Co.	Japon	219 milliards US \$
97	First National Bank of Boston	Etats-Unis	219 milliards US \$
98	Banca Intesa	Italie	219 milliards US \$
99	BBV (Banco Bilbao Vizcaya)	Espagne	219 milliards US \$
100	Allied Irish Banks	Irlande	219 milliards US \$

À elles seules, les banques canadiennes recensées plus haut transigent annuellement pour plus de 21 988 milliards US\$ sur le seul marché des devises ! Dans un prochain dossier, nous tenterons de jeter un coup d'œil sur leurs activités dans les paradis fiscaux. Cela promet !

ATTAC, lauréat du Prix International Sophie

Le jury de la Fondation Sophie a décidé de décerner le Prix international Sophie 2001 à ATTAC pour avoir :

- ? mobilisé des milliers de citoyens du monde entier dans une puissante contre-attaque contre le néolibéralisme, en demandant un contrôle international des marchés financiers ;
- ? travaillé efficacement avec d'autres réseaux et mouvements sociaux, contribuant ainsi à bâtir des alliances fortes, susceptibles de changer radicalement la conception du développement et de donner de l'espoir aux millions de personnes qui subissent les ravages de la mondialisation libérale ;
- ? réussi à faire naître la vision d'un développement centré sur la personne humaine, et remplacé l'apathie par l'enthousiasme. Grâce aux mobilisations d'ATTAC, les citoyens ont recommencé à croire que des valeurs telles que la solidarité et la justice environnementale

peuvent prévaloir à un moment où les marchés financiers sont devenus hégémoniques.

Le président d'ATTAC, Bernard Cassen, et la vice-présidente, Susan George, se rendront à Oslo (Norvège) pour recevoir le Prix Sophie, d'un montant de 100 000 dollars, lors d'une cérémonie tenue le 14 juin dernier. ATTAC consacrera l'intégralité de ce prix à des actions d'urgence et de solidarité internationales.

A propos de la Fondation Sophie

Le Prix Sophie, l'une des plus généreuses distinctions mondiales en matière de développement et d'environnement, a un caractère international. Décerné chaque année, il a été créé en 1997 par l'écrivain norvégien Jostein Gaarder, auteur du *Monde de Sophie*, et sa femme, Siri Dannevig, en vue d'inspirer tous ceux qui oeuvrent en faveur d'un avenir soutenable pour la planète.

Dans le numéro de septembre

- ? Le deuxième Congrès d'ATTAC-Québec : ATTAC à l'heure des Amériques
- ? Une campagne politique d'envergure nationale et internationale
- ? Conférence internationale sur la taxe Tobin à Vancouver
- ? Le Canada, la GRC et le blanchiment d'argent
- ? Les paradis fiscaux, c'est quoi ?
- ? La Conférence de l'ONU sur le financement du développement
- ? L'union de la gauche et ATTAC-Québec
- ? Le 2^e Forum Social Mondial de Porto Alegre

Faites-nous parvenir vos textes, lettres, suggestions et commentaires. Ce Bulletin vous appartient. Commandez-en des copies et distribuez-les !



ATTAC-Québec

5744, avenue de l'Esplanade
Montréal (Québec) H2T 3A1

tél : (514) 279-7364

télec. : (514) 352-0046

quebec@attac.org